

WOMEN IN LAW AND DEVELOPMENT IN AFRICA

FEMMES DROIT ET DEVELOPPEMENT EN AFRIQUE

WiLDAF / FeDDAF

(Bureau sous-régional de l'Afrique de l'Ouest)

RAPPORT D'ACTIVITES 2009



WiLDAF / FeDDAF
WASRO / BSRAO

Titre : RAPPORT D'ACTIVITES 2009

Publié par : Women in Law and Development in Africa/ Femmes, Droits et Développement en Afrique - Bureau Sous Régional d'Afrique de l'Ouest (WiLDAF-WA / FeDDAF-AO)

Auteur : WiLDAF-AO

Mise en page : WiLDAF-AO et Aldus Informatique

Couverture : WiLDAF/FeDDAF et Aldus Informatique

Imprimé : Aldus Press Tel. 00228 222 65 89 / 904 48 01

Ce document est aussi disponible sur le site web de WiLDAF/ FeDDAF- Afrique de l'Ouest (AO) à : www.wildaf-ao.org

Contact : WiDAF-WA /FeDDAF-AO
BP. 7755 Lomé, Togo Tel. 00228 261 26 79 Fax. 00228 261 73 90
Email. wildaf@cafe.tg / info@wildaf-ao.org

TABLE DES MATIÈRES

	Page
I- LES ACTIONS AU NIVEAU REGIONAL	8
1.1 Projet Utiliser la loi comme un outil pour l'autonomisation des femmes rurales....	8
1.1.1 Atelier d'appropriation du projet	9
1.1.2 L'élaboration des outils de formation et de support à la campagne sur les droits des femmes et l'égalité des sexes dans les milieux ruraux	10
1.1.3 Ateliers de formation des femmes agricultrices	11
1.1.4 La Campagne sur les droits des femmes et l'égalité des sexes	18
1.1.5 Le Plaidoyer pour l'accès des femmes à la terre.....	18
1.2 Projet Tides Fondation	20
1.3 Participation des organisations de femmes d'Afrique de l'Ouest au Processus d'Evaluation de la Déclaration de Paris sur l'Efficacité de l'Aide	21
1.4 Projet « Appui au centre d'Aide juridique Kèkle du Grand Marché d'Adawlato de Lomé (Togo)	22
1.5 Communication et campagnes	23
1.5.1. Restructuration du site WILDAF	23
1.5.2. Production du bulletin trimestriel WiLDAF-Newsletter	25
1.5.3. Les campagnes	26
1.6 Participation aux réunions et activités aux niveaux régional et international	28
1.6.1. Le WiLDAF à la 53 ^{ème} session du CSW	28
1.6.2. Réunion du Centre de la CEDEAO sur le Développement du Genre	29
1.6.3. 8 ^{ème} Conférence régionale africaine sur les femmes tenue à Banjul en Gambie du 16 au 20 novembre 2009.....	29
1.6.4. Autres réunions	30
II- ACTIVITES DES RESEAUX NATIONAUX	30
2.1 Bénin	30
2.1.1 Utiliser la loi comme un outil pour l'autonomisation des femmes rurales en Afrique de l'Ouest	30
2.1.2 Appui au renforcement du dialogue de politique en genre, population et développement	32
2.1.3 Autres projets	33
2.2 Burkina Faso	35
2.2.1 La commémoration du 10 ^{ème} anniversaire d'existence du réseau au Burkina	35
2.2.2 La mise en œuvre du projet «utiliser la loi comme un outil pour l'autonomisation des femmes en milieu rural»	36
2.2.3 Autres activités	36
2.3 Côte d'Ivoire	37

2.3.1 Prise en charge et suivi des femmes et filles victimes de violence	38
2.3.2 Utiliser la loi comme un outil pour l'autonomisation des femmes rurales.....	38
2.3.3 Renforcement des capacités des femmes du département de KATIOLA.....	39
2.3.4 Campagne de sensibilisation sur les violences dans le cadre familial dans les communes de Koumassi, Yopougon, Treichville et Dabou.....	39
2.3.5 Autres activités	39
2.4 Ghana	41
2.4.1 Programme d'accès des femmes à la Justice	42
2.4.2 La participation des femmes à la gouvernance démocratique	43
2.4.3 Renforcement de capacité du réseau	47
2.5 Mali	48
2.5.1 Adoption du projet de code des personnes et de la famille	48
2.5.2 Renforcement de capacité des femmes candidates aux élections communales	49
2.5.3 Contribution à la mise en œuvre du protocole à la Charte Africaine des droits de l'Homme et des Peuples relatif aux droits des femmes en Afrique.....	49
2.6 Sénégal	50
2.6.1 Consolidation des acquis des coalitions femmes et bonne gouvernance au niveau national et décentralisé.....	50
2.6.2 Sensibilisation et information des femmes sur leurs droits socio économiques afin de les revendiquer	53
2.6.3 Autres activités.....	54
2.7 Togo	55
2.7.1 Dynamisation de la Lutte contre toutes les formes de violences faites aux filles en milieu scolaire et sur les lieux d'apprentissage	55
2.7.2 Les actions de plaidoyer	56
2.7.3 La célébration du 10 ^{ème} anniversaire du réseau	57
III- GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE.....	59
3.1 Gestion administrative	59
3.2 Gestion financière	61
IV- DIFFICULTES ET PERSPECTIVES.....	65

INTRODUCTION

Depuis janvier 2009, le WiLDAF a démarré un nouveau projet intitulé « *Utiliser la loi comme un outil pour l'autonomisation des femmes rurales en Afrique de l'Ouest* ». Il répond au souci du réseau, d'emmener les femmes de toutes conditions sociales et économiques, notamment la majorité qui travaillent dans le domaine agricole, et celles du milieu rural en général, à comprendre l'importance du droit dans leur quête quotidienne d'un mieux-être, et à s'en servir comme un outil en vue de leur propre épanouissement mais aussi en vue d'une contribution de qualité au développement de leurs communautés locales, nationales, sous-régionales et régionales. C'est un projet sous régional qui couvre 5 pays en Afrique de l'Ouest, il s'agit du Bénin, du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire, du Ghana et du Togo. Le renforcement des réseaux nationaux WiLDAF est aussi une des préoccupations du Bureau sous-régional. En 2009, un autre projet a été initié dans ce sens pour apporter un appui institutionnel à quatre réseaux nationaux que sont le Ghana, le Mali, le Sénégal et le Togo. Cet appui institutionnel consiste en la prise en charge des ressources humaines, des frais de fonctionnement ainsi que la formation des membres de ces réseaux en développement organisationnel et réseautage.

En outre, le réseau a poursuivi cette année ses activités de plaidoyer et de lobbying au niveau régional et international. Il a dans ce cadre, initié un processus auquel ont participé 14 pays de la sous région, en vue d'aboutir à l'élaboration d'un rapport alternatif de la société civile d'Afrique de l'Ouest sur la mise en œuvre des droits des femmes dans le cadre de l'évaluation de la mise en œuvre de la plate-forme d'Action de Beijing, 15 ans après son adoption. L'évaluation coïncide avec la célébration du 30^{ème} anniversaire de l'adoption de la Convention sur l'Elimination de toutes les Formes de Discrimination à l'Egard des Femmes (CEDEF), et le cinquième anniversaire de l'entrée en vigueur du Protocole à la Charte Africaine des droits de l'Homme et des Peuples, relatif aux droits des femmes en Afrique. Toujours au titre de ses actions de plaidoyer, le WiLDAF était présent aux autres rendez-vous importants en matière de droits des femmes au niveau régional et international pour tenter de faire avancer la question.

Enfin, des activités de planification et de recherche de financement réalisés en 2009 permettent au Bureau sous-régional du WiLDAF d'envisager dans le futur, des actions concrètes susceptibles d'avoir un impact en terme de renforcement de capacité des réseaux nationaux et d'effectivité des droits des femmes dans les pays couverts.

Une fois encore, il faut signaler que les réseaux nationaux ont laborieusement contribué à la réussite des projets sous régionaux mais également ont eu à faire face aux priorités qu'ils ont dégagées au niveau national en initiant eux-mêmes leurs propres programmes et projets.

L'ensemble de ces actions ainsi que la réalisation d'activités ponctuelles et spécifiques, ont fait de 2009 une année d'intense labeur et de défis pour le bureau. Le présent rapport en rend compte en 4 parties :

- Les actions au niveau régional
- Les activités des réseaux nationaux
- La gestion administrative et financière
- Difficultés et perspectives

I- LES ACTIONS AU NIVEAU REGIONAL

En dehors des campagnes et autres activités de communication, le bureau sous-régional du WiLDAF a en 2009 réalisé simultanément 5 projets qui sont présentés dans cette première partie.

1.1 Projet Utiliser la loi comme un outil pour l'autonomisation des femmes rurales

Le Projet en cours de réalisation depuis janvier 2009 vise globalement à permettre à une masse critique de femmes agricultrices membres des coordinations d'organisations paysannes et des milieux ruraux du Bénin, du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire, du Ghana et du Togo de connaître leurs droits, de les revendiquer afin d'en jouir au même titre que les hommes dans leur vie familiale, communautaire et professionnelle, et de les faire appliquer au profit des femmes de leurs milieux respectifs. Le projet a été financé par le Gouvernement des Pays Bas à travers le « MDG3 Fund, investir dans l'égalité » qui vise la pleine réalisation de l'objectif 3 des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD, 2000) à savoir la promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Les objectifs spécifiques en sont :

- Eduquer 250 (à raison de 50 par pays) femmes membres des coordinations d'organisations paysannes, sur les droits qui leur sont reconnus dans le cadre familial, communautaire, professionnel et en tant que citoyennes ;
- Contribuer à la réduction de la violence à l'égard des femmes en milieu rural par l'implication des communautés dans la lutte contre le phénomène ;
- Assurer le respect des droits des femmes dans le règlement des conflits familiaux par les instances familiales et communautaires, notamment en matière d'héritage ;
- Favoriser l'accès des femmes à la terre en pleine propriété ou dans des conditions de sécurité.

- Contribuer à la participation des femmes aux prises de décision au sein des communautés et dans les coordinations d'organisations paysannes.

Quant aux différentes activités planifiées, elles se présentent comme suit :

- Réunion d'appropriation du projet
- Formation de 250 femmes parajuristes au sein des membres d'organisations de femmes paysannes. Elle s'est traduite par l'élaboration des outils de formation et l'organisation de 10 formations des femmes
- Campagne sur les droits des femmes et l'égalité des sexes dont les composantes sont l'éducation juridique populaire, l'assistance juridique aux femmes, la création des comités communautaires pour la lutte contre les violences faites aux femmes.
- Plaidoyer pour l'accès des femmes à la propriété aux niveaux local et national.
- Plaidoyer pour l'accès des femmes à la prise de décision aux niveaux des communautés et au sein des coordinations paysannes et du ROPPA.

Deux rencontres d'échange aux niveaux national et régional.

- Communication interne et externe au sein du projet.
- Evaluation externe.

Les activités réalisées à ce jour concernent l'atelier d'appropriation, l'élaboration des outils utilisés pour les formations, les premières sessions des formations, les études sur les politiques foncières, les campagnes sur les droits des femmes et l'égalité des sexes, le plaidoyer pour l'accès des femmes à la propriété, le plaidoyer pour l'accès des femmes à la prise de décision.

1.1.1 Atelier d'appropriation du projet



Cérémonie d'ouverture avec la participation des Représentants gouvernementaux

Le démarrage du projet a été matérialisé par un atelier sous-régional d'appropriation qui s'est tenu du 03 au 05 février 2009 à l'hôtel CIFEX à Agbalépédo, Lomé au Togo avec la présence effective des autorités gouvernementales togolaises qui en ont présidé la cérémonie d'ouverture. L'atelier a offert l'opportunité aux femmes agricultrices d'insister sur les problèmes auxquels elles sont le plus souvent confrontées : accès difficile à la terre, violences et diverses autres violations de leurs droits malgré leurs contributions aux charges familiales et communautaires.

Représentants des réseaux nationaux WiLDAF, du Réseau des organisations paysannes et producteurs de l'Afrique de l'Ouest (ROPPA) et de ses plateformes nationales du Bénin, Burkina, Côte d'Ivoire, Ghana et Togo parmi lesquelles les femmes agricultrices, ont au cours de cet atelier, amplement pris connaissances du projet et se sont entendus sur les modalités de sa mise en œuvre. L'atelier a en outre discuté du partenariat entre le WiLDAF-Afrique de l'Ouest et les organisations paysannes à travers le ROPPA (Réseau des Organisations Paysannes et Producteurs d'Afrique de l'Ouest), au sein duquel se trouve le collège des femmes rurales qui sont les bénéficiaires du projet.



Les participants à l'Atelier d'Appropriation du projet

1.1.2 L'élaboration des outils de formation et de support à la campagne sur les droits des femmes et l'égalité des sexes dans les milieux ruraux

Deux types d'outils ont été produits et ont servi aux formations dans les cinq pays bénéficiaires du projet.

Le premier est un manuel de formation sur les droits humains qui porte le titre de « *Manuel de formation des parajuristes agricultrices Volume 1*. Il s'agit d'un document accessible aux femmes agricultrices ayant des connaissances très sommaires en français. Il a été rédigé dans un français facile élémentaire avec des illustrations portant sur les messages que l'on a voulu faire passer. Les modules suivants y sont traités :

- Le droit dans le cadre familial y compris l'état civil, le mariage, la filiation, le divorce, l'annulation de mariage et la séparation, la succession.
- Les droits civils parmi lesquels le droit à la vie, le droit à l'intégrité physique, le droit à la justice, pour ne citer que ceux là.
- Les droits politiques, notamment la liberté d'opinion et d'expression, la liberté d'association, la liberté de réunion et de manifestation publique, le droit de prendre part à la direction des affaires publiques, et à la gestion de leurs associations, communautés et pays.



Les outil et support de formation

Le second, élaboré au niveau sous régional a été conçu comme un complément au premier et porte sur *l'introduction au genre, le rôle et la mission de la parajuriste, les techniques de consultation et d'aide juridique, la communication, la méthodologie d'éducation juridique communautaire, le plaidoyer et le lobbying*. Ce 2^{ème} volume intitulé « *manuel de formation des femmes agricultrices parajuristes volume II* » est fondamentalement destiné à aider ses femmes à acquérir des techniques de communication et de

mobilisation de leur communauté. Il prend en compte l'introduction au genre, le rôle et la mission de la parajuriste, les techniques de consultation et d'aide juridique, la communication, la méthodologie d'éducation juridique communautaire, le plaidoyer et le lobbying.

1.1.3 Ateliers de formation des femmes agricultrices

Les cinq pays bénéficiaires du projet ont organisé durant les mois de mai à début juillet les premières sessions de formations prévues dans le cadre du projet. Les sessions ont regroupé en tout 250 femmes agricultrices dont le dynamisme et la contribution aux activités agricoles sont importants.



Formation donnée en Moré au Burkina

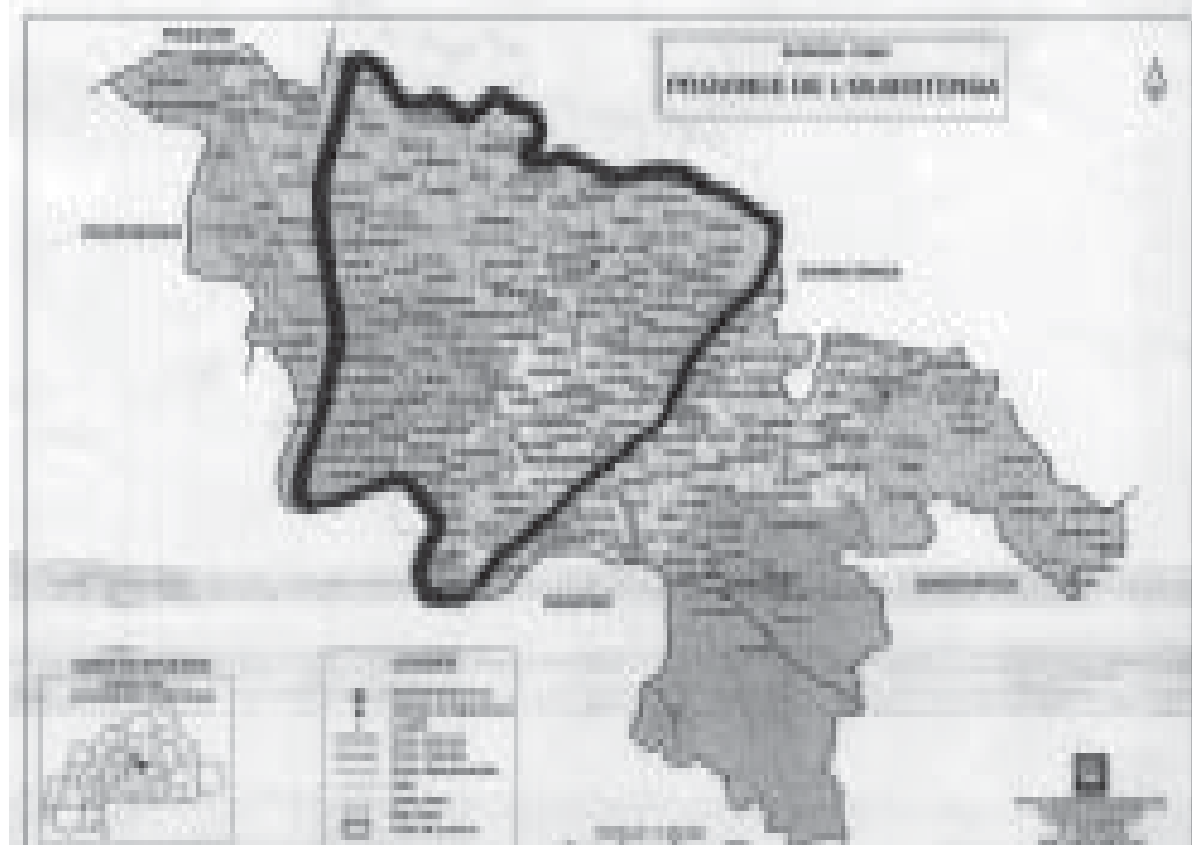
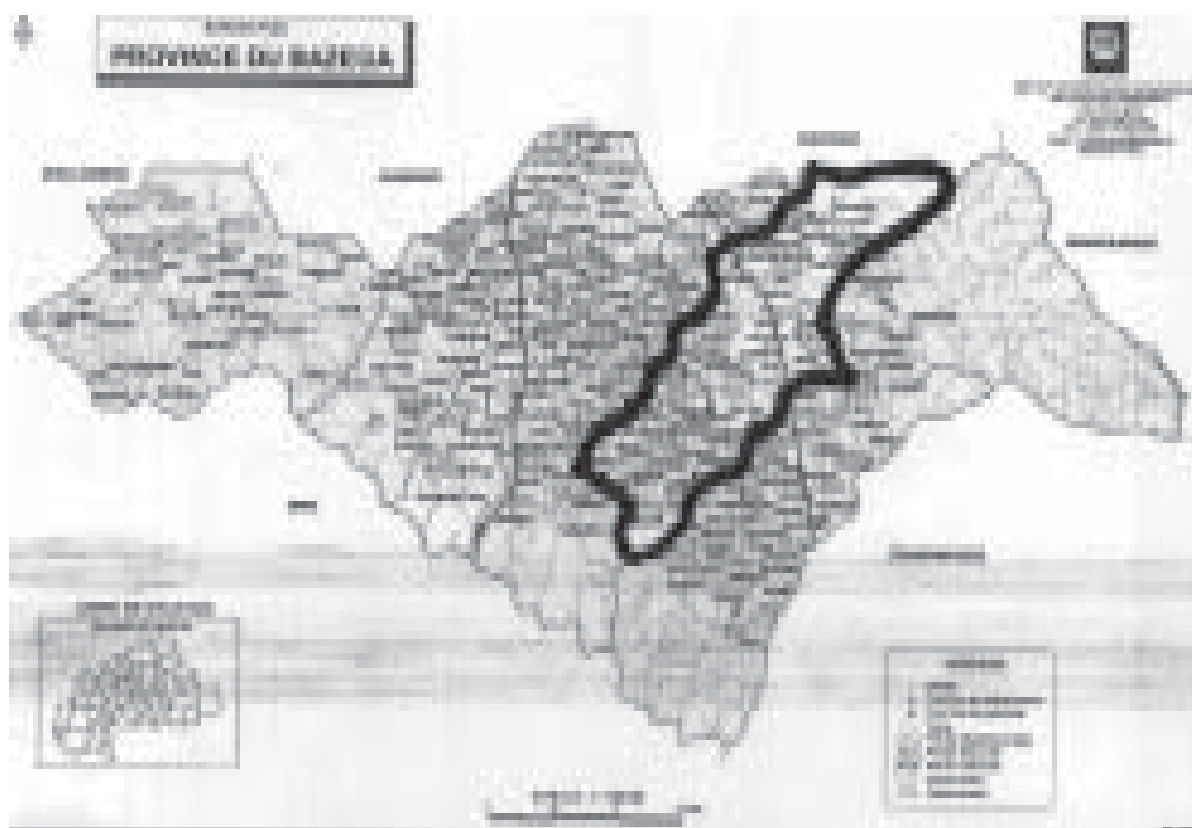
Ces bénéficiaires des formations proviennent des localités ci-après consignées dans les cartes des pays.

AU BENIN



- 1 : Alibori
- 2 : Atacora
- 3 : Atlantique
- 4 : Borgou
- 5 : Collines
- 6 : Couffo
- 7 : Donga
- 8 : Littoral
- 9 : Mono
- 10 : Ouémé
- 11 : Plateau
- 12 : Zou

AU BURKINA-FASO



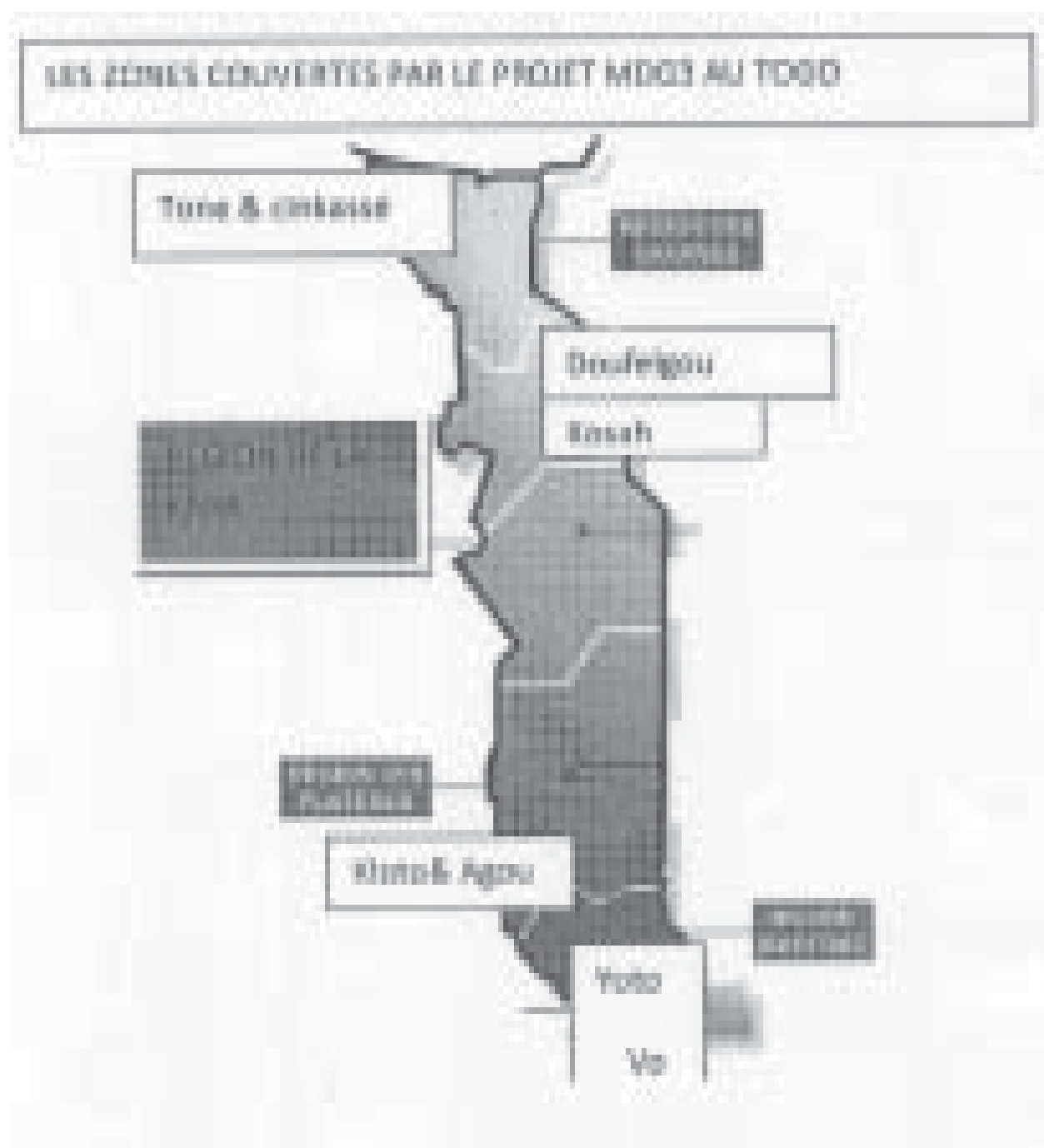
EN COTE D'IVOIRE



AU GHANA



AU TOGO



La formation a permis aux participantes d'une part, d'acquérir des connaissances juridiques pour elles-mêmes afin de pouvoir jouir de leurs droits et les revendiquer lorsqu'ils sont violés. Un accent particulier a été mis sur les aptitudes techniques à acquérir par les apprenantes pour faire bénéficier à leurs paires et aux femmes de leurs communautés rurales des mêmes droits, et les aider à en jouir. D'autre part, la formation a permis de définir les modalités selon lesquelles les parajuristes s'organiseront afin que leurs paires au sein des collèges de femmes et les autres femmes de leurs communautés rurales bénéficient des connaissances acquises.

Les travaux se sont déroulés dans les langues locales comprises par les parajuristes. Les sorties sur le terrain au 4^{ème} jour de la formation constituent sans aucun doute le clou de l'activité. Elles ont permis aux parajuristes en herbe de se jeter à l'eau en allant au contact des populations d'une localité choisie de commun accord par elles. Les photos qui suivent nous permettent d'apprécier leurs prestations.



Sortie sur terrain au Burkina

Le Bureau Sous régional de WiLDAF a assisté aux premiers ateliers dans chaque pays et a apporté un appui technique à la formation.



La chargée de programme sous-régionale en deuxième position vers la droite au Bénin

1.1.4 La Campagne sur les droits des femmes et l'égalité des sexes.

Cette activité a d'abord consisté à créer autour des parajuristes agricultrices formées, des Comités communautaires de lutte contre les violences faites aux femmes. Dans chacun des pays couverts, 25 comités se sont constitués après que les parajuristes ont sensibilisé les communautés et convaincu des leaders d'opinion de s'impliquer dans l'action pour combattre et enrayer les violences à l'égard des femmes dans leurs communautés respectives. Ces comités mènent des actions de sensibilisation et prévention, reçoivent et assistent les femmes victimes de violence.



Séance de sensibilisation au Ghana

1.1.5 Le Plaidoyer pour l'accès des femmes à la terre.

Dans le cadre de cette activité, des études sur les politiques foncières et l'accès des femmes à la terre ont été lancées dans les 5 pays couverts par le projet. Les résultats de ces études serviront de base au plaidoyer que le WiLDAF entend mener pour la recherche de solutions aux difficultés que les femmes agricultrices rencontrent dans la jouissance de leur droit d'accès à la terre et leur assurer une meilleure sécurisation de ces terres.

La méthodologie suivie pour la réalisation des études a consisté en :

- l'analyse critique des politiques et lois foncières de la législation en matière successorale ;
- la détermination des différents modes d'accès à la terre en milieu rural par les hommes et les femmes ; et l'importance de l'accès par l'héritage ;
- l'identification et l'analyse des obstacles et difficultés qui empêchent les femmes rurales d'avoir accès de manière pérenne et de contrôler les terres de cultures
- l'analyse des pratiques d'accès des hommes et femmes à la terre en milieu rural ; les rapports entre statuts juridique des exploitations agricoles familiales, les rôles

différenciés des hommes et des femmes, la production agricole et l'impact sur les hommes et les femmes ; les initiatives de zones d'exploitation aménagées et leur impact différenciés sur les hommes et les femmes travaillant en milieu agricole ; l'efficacité des recours disponibles pour les femmes en cas d'éviction de la terre ;

- l'identification de quelques bonnes pratiques.

Les cinq (5) pays couverts par le projet ont eu à valider les conclusions de l'étude faite par les Consultants. La validation s'est faite au cours d'ateliers auxquels ont participé différents acteurs gouvernementaux, notamment les ministères en charge de l'agricultrice, de la justice et des femmes, des représentantes d'organisations de droits des femmes, des collèges de femmes agricultrices, et de partenaires en en développement.



Les participants à la validation en travail de groupe (Togo)

Les résultats des études ont été imprimés dans un document intitulé « **Politiques foncières et l'accès des femmes a la terre** ».



1.2 Projet Tides Fondation

Le bureau sous régional Afrique de l'Ouest du WiLDAF/FeDDAF a bénéficié d'un soutien financier de Tides Foundation pour la mise en œuvre du projet « ***Appui institutionnel pour le réseau WiLDAF Afrique de l'Ouest*** ». Les activités du projet sont mises en œuvre au niveau régional et dans quatre (4) réseaux nationaux : le Ghana, le Mali, le Sénégal et le Togo.

L'objectif visé par le projet est de contribuer à faire avancer les priorités identifiées au niveau sous-régional ainsi que celles retenues au niveau national par les réseaux WiLDAF, en matière de droits des femmes.

Le projet a démarré en 1^{er} Février 2009 et a pris le 31 janvier 2010. Le bureau sous régional a joué le rôle d'accompagnateur et de suivi de la mise en œuvre des activités du projet.

Différentes activités ont été prévues et réalisées au niveau du bureau sous régional et des réseaux nationaux du Ghana, Mali, Sénégal et Togo.

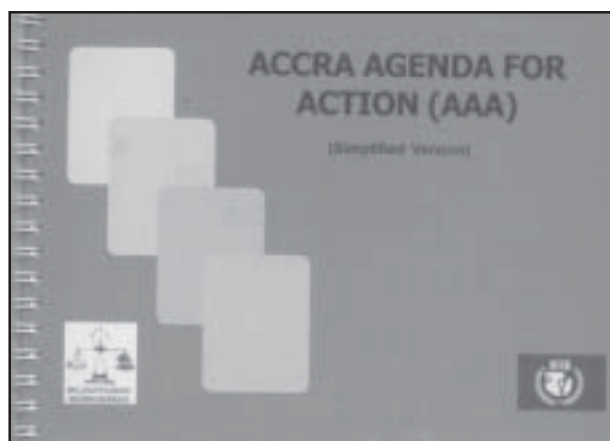
Les actions de plaidoyer ont porté sur les instruments et plates formes internationaux tels que la Convention sur l'Elimination de toutes les formes de Discrimination à l'Egard des Femmes (CEDEF), la plate forme d'action de Beijing, mais aussi sur le protocole à la Charte Africaine des Droits de l'homme et des Peuples, relatif aux droits des femmes. Les rencontres régionales et internationales, notamment celles qui ont eu lieu dans le cadre de la revue de la mise en œuvre de la Plate-Forme d'Action de Beijing, ont été ciblées pour mener les actions de plaidoyer.

Le réseau a initié un processus participatif auquel impliquant 14 pays de la sous région, pour élaborer le rapport alternatif de la société civile d'Afrique de l'Ouest sur la mise en œuvre des droits des femmes. Ce rapport réalise une évaluation de la mise en œuvre des droits des femmes tels que reconnus par la Plate forme d'Action de Beijing+15, la CEDEF et la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, relatif aux droits des femmes en Afrique. Au-delà de Beijing + 15 à laquelle le WiLDAF se devait de s'associer, cette initiative était la contribution du réseau à la célébration des 30 ans d'adoption de la CEDEF et des 5 ans de l'entrée en vigueur du Protocole à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, relatif aux droits des femmes en Afrique. Le rapport alternatif a également permis de faire entendre les voix des femmes africaines, notamment d'Afrique de l'Ouest à l'occasion de ces évènements majeurs.

1.3 Participation des organisations de femmes d'Afrique de l'Ouest au Processus d'Evaluation de la Déclaration de Paris sur l'Efficacité de l'Aide

Démarré en 2008, ce projet a permis la mobilisation des organisations de femmes d'Afrique de l'Ouest à l'occasion du Forum de haut niveau d'Accra tenu dans le même pays du 2 au 4 septembre 2008. Sur la base d'une déclaration sur l'efficacité de l'aide et l'égalité des sexes, adoptée au cours d'une réunion régionale à Lomé, le réseau a avec la délégation qu'il a conduit mené des actions de plaidoyer et lobbying durant le Forum de haut niveau et les activités parallèles à ce Forum. Grâce à la pression de la société civile, les femmes ont obtenu que « les pays en développement et les donateurs veilleront à ce que leurs politiques et programmes de développement respectifs soient conçus et mis en œuvre selon des modalités concordant avec les engagements pris par eux au niveau international concernant l'égalité homme femme, les droits de l'homme, les handicapés et la viabilité écologique ».

En 2009, le bureau sous régional a poursuivi cette action dans le souci de faire en sorte que le Programme d'Action d'Accra ne soit pas lettre morte. Afin qu'il soit mis en pratique et ait un impact sur la condition des femmes, ces dernières doivent se l'approprier. Le réseau a donc conçu une version simplifiée de cette plate-forme internationale et l'a imprimée en 2000 exemplaires (français / anglais). Ils ont été diffusés au cours des sommets des chefs d'Etats des l'Union Africaine et de la Conférence Régionale Africaine Beijing +10.



1.4 Projet « Appui au centre d'Aide juridique Kèkle du Grand Marché d'Adawlato de Lomé (Togo) »

Le projet « **appui au Centre d'aide juridique Kéklé du Grand marché de Lomé** » s'inscrit dans le cadre de la célébration en décembre, 2007 des 10 ans d'existence dans la sous région du WiLDAF/FeDDAF bureau sous régional Afrique de l'Ouest. Le projet avait reçu l'appui financier du Haut Commissariat des Nations Unies pour les Droits de l'Homme (HCDH) et avait pour but de renforcer la capacité d'action du centre d'aide juridique mis en place par le WiLDAF au Grand marché de Lomé pour commencer ses dix ans d'activités dans la sous-région.

Les objectifs du projet étaient de :

- Renforcer les capacités d'action du centre d'aide juridique de Lomé en le dotant d'une masse critique de parajuristes pouvant contribuer à assurer les services de conseils et de sensibilisation des femmes, et la mise à disposition d'une ressource humaine pour le secrétariat du centre.
- Contribuer à une meilleure appropriation du centre par les bénéficiaires qui sont les femmes des principaux marchés de Lomé.

Le réseau a continué en 2009 à apporter un appui technique et financier au Centre d'aide juridique. Le centre a reçu en 2009 la visite de 116 personnes qui ont soumis des cas relatifs à diverses violations de droits des femmes consigné dans le tableau ci-dessus :

Intitulé des cas	Nombre
Prise en charges des femmes et des enfants	20
Refus de paternité	5
Violences morales et physiques	45
Non participation aux charges du ménage	34
Demande de rectifications d'acte de naissance ou de rectification	54
Demande de jugement supplétif	28
Demande d'annulation de l'un des deux actes de naissance	1
Demande de conseil	9
Garde des enfants	19
Pension de veuvage et des orphelins	1
Successions (droit à l'héritage)	13



La table d'honneur à l'ouverture de l'atelier



Les parajuristes en formation

1.5 Communication et campagnes

La communication a pris une part importante dans la mise en œuvre des actions aussi bien au niveau interne qu'externe. Au prime abord, pour s'assurer que les partenaires nationaux impliqués dans la réalisation des actions aient le même niveau d'information et que ces informations leur parviennent à temps, il a été mis à la disposition de chaque bureau national un ordinateur et des moyens pour la connexion Internet. Des moyens également ont été mis à disposition pour toutes autres dépenses relatives à la communication (téléphone/fax, poste, etc). Que ce soit au niveau sous régional ou national, la presse, écrite et audio visuelle a été énormément sollicitée dans la réalisation des activités sur le terrain plus particulièrement pour la couverture des événements du projet.

1.5.1. Restructuration du site WiLDAF

Le réseau a restructuré l'ancien site Web www.wildaf-ao.org par la création d'une nouvelle page d'accueil et l'introduction de nouvelles rubriques rendant au site un aspect beaucoup plus accueillant et intéressant. Cette restructuration a pour ambition d'augmenter la visibilité du réseau en le rendant plus accessible. En effet, ce réaménagement a contribué à l'accroissement du nombre des visiteurs du site.

Statistiques d'accès à wildaf-ao.org au cours des 6 derniers mois de l'année 2009

Résumé par mois										
Mois	Moyenne journalière				Totaux mensuels					
	Hits	Fichiers	Pages	Visites	Sites	Ko	Visites	Pages	Fichiers	Hits
Dec 2009	4485	2719	2426	822	4278	3491968	25504	75234	84299	139063
Nov 2009	4794	2732	2537	899	4667	3448792	26977	76111	81976	143844
Oct 2009	5851	3489	3675	995	4721	4206549	30849	113943	108188	181392
Sep 2009	5269	2736	2894	1062	5493	3040505	31871	86825	82080	158098
Aou 2009	3703	1723	2304	895	4990	2196803	27752	71432	53419	114813
Juil 2009	4787	2588	3136	625	5775	2749891	19399	97228	80246	148412
Juin 2009	4375	3075	2321	616	5153	3145155	18501	69658	92268	131259
Totaux						41358108	180853	879906	956090	1648873

Dans plusieurs engins de recherche et les plus connus d'Internet, tel que Google.com, le site apparaît en premier lors d'une requête avec le mot WILDAF. Le renouvellement du site a aussi donné l'occasion de mettre le site WILDAF en lien avec beaucoup plus d'autres sites traitant des problématiques de femmes. Sans faire une recherche exhaustive dans le Web, nous avons recensé plus de 20 sites et listes de diffusion qui listent le site du WILDAF comme référence en matière des droits des femmes.

Par rapport au contenu le réseau a veillé à ce que les informations proposées soient pertinentes pour ses groupes cibles. Les mises à jour du site ont été effectuées sur une base régulière.

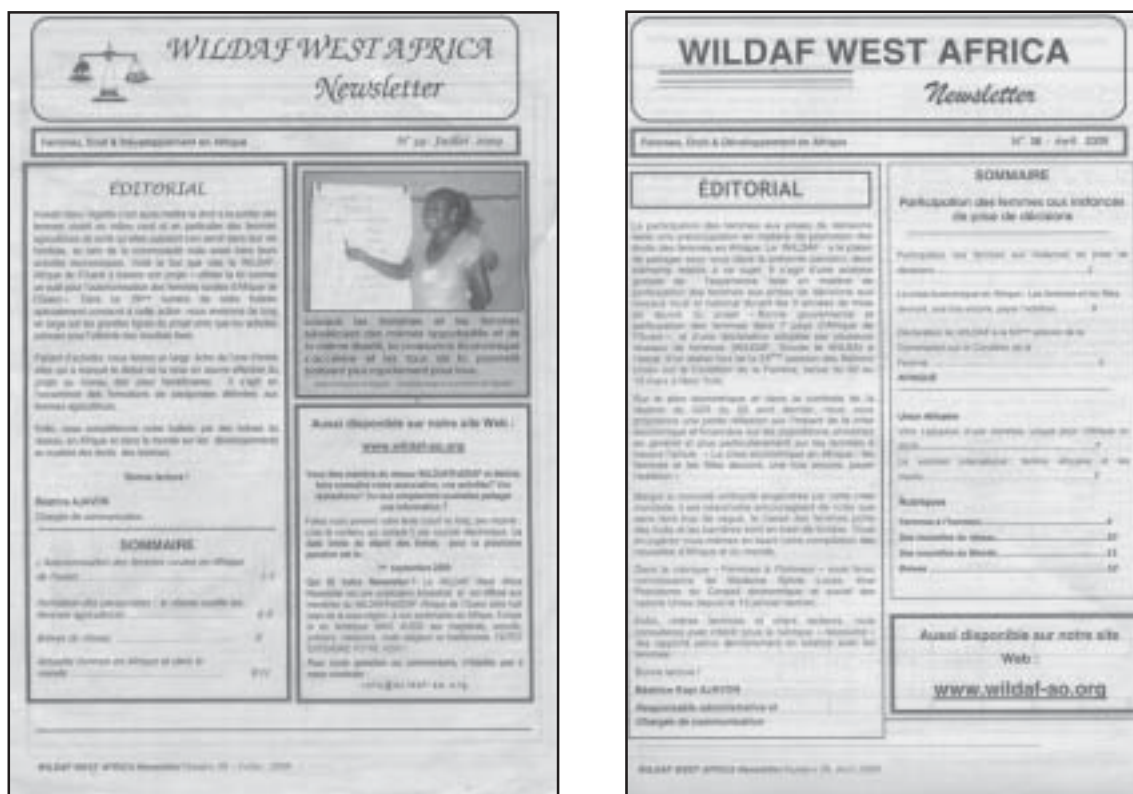
1.5.2. Production du bulletin trimestriel WiLDAF-Newsletter

L'autre activité de communication du réseau avec les réseaux nationaux et d'autres partenaires, repose sur la production et la diffusion du journal de liaison le **WiLDAF West Africa Newsletter**. La production trimestrielle du bulletin de liaison WiLDAF Newsletter a été régulière en 2009. Les quatre numéros prévus pour l'année 2009 ont été produits et diffusés en version électronique, sur le site du WiLDAF puis envoyé aux réseaux nationaux et à la liste de diffusion pour vulgarisation ou tirage sur support papier en 300 exemplaires par pays.

La production trimestrielle du bulletin de liaison WiLDAF Newsletter a été régulière. Les quatre numéros prévus pour l'année ont été diffusés électroniquement vers les réseaux qui à leur tour les ont diffusés à leurs membres soit en version électronique soit en version papier.

En dehors de donner des informations sur les activités du réseau, le WiLDAF Newsletter publie aussi des informations sur les actualités des femmes sur le plan mondial et régional ainsi que les publications et ressources disponibles et susceptibles d'intéresser les organisations de femmes.

Sur la forme le bulletin a subi un toilettage permettant une lecture plus facile. Il est désormais agrémenté d'images.



Les quatre parutions du bulletin de 2009

1.5.3. Les campagnes

Participation à la campagne « L'Afrique unie pour mettre fin aux violences faites aux femmes »

En vue de lutter contre les violences et la gravité de leurs conséquences sur les femmes à tous les niveaux de la société et en raison de leur impact négatif dans les efforts pour l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), le Secrétaire Général des Nations Unies, **M. Ban Ki-Moon**, a lancé le **28 février 2008** la campagne mondiale « **Tous unis pour mettre fin à la violence faite aux femmes et aux filles** ». Elle concerne toutes les formes de violence et met l'accent sur la prévention, la responsabilisation, la mise en place des politiques, la mise en œuvre et la fin de l'impunité.

Cette campagne globale a été lancée en Afrique de l'Ouest le **26 novembre 2008** à Dakar par **Mme Cécile Mukarubuga**, par la Directrice Régionale de l'UNIFEM à l'occasion des 16 jours d'activisme contre les violences faites aux femmes. Cette initiative répond au souci de l'ONU d'intégrer une perspective africaine dans la campagne globale, et de rendre cette action plus opérationnelle dans cette région du monde où il y a une recrudescence sans précédent des violences faites aux femmes à cause des tensions sociopolitiques. L'objectif ultime de la mobilisation est de mettre fin à l'impunité pour les violences contre la gent féminine. A cette fin la campagne sensibilisera le public (hommes, femmes, jeunes, médias, secteur privé) et visera à accroître la volonté politique ainsi que les ressources pour prévenir et répondre à toutes les formes de violence contre les femmes.

Au niveau régional africain, un comité régional de pilotage a été mis en place pour donner des orientations sur la conduite de la campagne africaine. Il doit contribuer à l'identification et définition des stratégies régionales. Ledit comité de pilotage a tenu sa première réunion le **15 novembre** dernier à **Banjul** (Gambie) en marge de la **8^{ème} conférence régionale africaine sur les femmes**. Il est composé provisoirement des agences des Nations Unies telles que l'UNIFEM, l'UNFPA, l'UNICEF, la **Commission Economique pour l'Afrique**, des partenaires dont le **Danemark**, la **Suède** et la **Banque Africaine de Développement** ainsi que des membres de la société civile qui sont le **WiLDAF-Afrique de l'Ouest**, le **FEMNET**, le **Gender Links** et l'**Alliance des Femmes Arabes**. Le lancement de la campagne au niveau régional Africain est en préparation et interviendra certainement en début d'année 2010.

La campagne « Le genre est mon Agenda »

Le WiLDAF est membre de la campagne « le genre est mon agenda (GIMAC) » et est le point focal « Droits humains ». A ce titre, il a participé au cours de l'année 2009 à la 14^{ème}

et la 15^{ème} réunions Consultatives de la GIMAC sur l'intégration du genre dans l'Union Africaine qui se sont respectivement tenues à Tripoli, (en Libye) du 27 au 28 juin 2009 à Addis Abéba, (Ethiopie) du 21 au 22 janvier 2010. Au cours de ces rencontres, des rapports sur l'évolution des droits humains des femmes en Afrique de l'Ouest ont été présentés par le réseau.

La Campagne « l'Afrique pour les droits des femmes - Ratifier et respecter »

A l'occasion du **30ème anniversaire** de l'adoption de la **Convention sur l'Elimination de toutes les formes de Discrimination à l'Egard des Femmes (CEDEF)**, les organisations de la société civile dont le **WILDAF** (Women in Law and Development in Africa), la **Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH)**, **Femmes Africa Solidarité (FAS)**, **Women's Aid collective (WACOL)**, **African Center for Democracy and Human Rights Studies (ACDHRS)**, et **Women and Law in Southern Africa (WLSA)**, ont décidé à l'issue de la **rencontre de Paris** (tenue du **7 au 10 Août 2008**) de procéder au lancement de la campagne dénommée « **Respecter et ratifier : l'Afrique pour les droits des femmes** ».

Cette campagne qui a effectivement commencé le **8 Mars 2009**, a pour objectif d'amener les Etats africains à **RATIFIER** les instruments africains et internationaux de protection des droits humains des femmes notamment la **CEDEF** et le **Protocole à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, relatif aux droits de la femme en Afrique** et à les **RESPECTER** en droit et en pratique.

Le comité de pilotage de la campagne est composé de deux organisations généralistes de défense des droits humains:

- The African Centre for Democracy and Human Rights Studies (ACDHRS)
- La Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme (FIDH)

Et de quatre organisations régionales spécialisées dans la défense des droits humains des femmes :

- Femmes Africa Solidarité (FAS)
- Women in Law and Development in Africa (WILDAF)
- Women and Law in Southern Africa (WLSA)
- Women's Aid Collective (WACOL)

En 2009, la campagne a :

- Diffusé le plus largement possible la déclaration produite en 2008 ;
- Récolté de nouvelles signatures de la déclaration et de la Charte de la campagne
- Elaboré et envoyé aux autorités nationales un cahier des doléances.

1.6 Participation aux réunions et activités aux niveaux régional et international

Le bureau sous régional a eu à participer au cours de la période concernée à des rencontres internationales et régionale sur les questions relatives aux droits et à la promotion de la femme.

1.6.1. Le WiLDAF à la 53^{ème} session du CSW

Le réseau a activement participé à la 53^{ème} session de la Commission des Nations Unies sur la condition de la Femme à New York où il a eu à organiser trois activités parallèles à la session officielle.

Une exposition de photos et publications relatives au travail des organisations de droits des femmes en Afrique a eu lieu le 5 mars au Nigeria House. L'exposition a été suivie en fin de journée d'un panel sur les avancées et défis en matière de droits des femmes : utilisation de la loi par les femmes rurales pour leur autonomisation et l'amélioration de leur participation aux prises de décisions. Présidée par Dorcas Coker Appiah, présidente du Conseil d'administration du WILDAF et membre du comité CEDEF des Nations Unies, le panel a eu comme intervenantes des femmes agricultrices et des représentantes d'organisations de droits des femmes qui ont parlé de leurs expériences pour permettre aux femmes de jouir de leurs droits. Le réseau a également organisé une dernière activité parallèle qui est une réunion des organisations de droits des femmes d'Afrique de l'ouest. Elle s'est déroulée au Nigeria House en deux étapes le 8 et le 11 mars. Elle a porté essentiellement sur la décennie de la femme décrétée par l'Union Africaine pour 2010 à 2020 dans le but d'assurer une participation efficace des femmes de la société civile à cette décennie.



Participation du Wildaf aux activités du CSW53

1.6.2. Réunion du Centre de la CEDEAO sur le Développement du Genre

Le réseau a participé à la réunion du Centre de la CEDEAO sur le Développement du Genre (CCDG) organisé à Banjul en mars 2009. Cette rencontre avait pour objectif d'amender et d'adopter les résultats de l'étude analytique sur l'identification des dispositions sexospécifiques discriminatoires et des écarts en matière d'égalité de sexes dans les législations nationales des Etats membres. Le WILDAF a activement participé à la rédaction du rapport synthèse et a proposé deux recommandations qui ont été prises en compte dans le rapport synthèse.

Les recommandations proposaient d' *«Initier sans délai un processus aboutissant à l'adoption d'un protocole sur les droits des femmes en Afrique de l'Ouest en appui aux efforts déjà en cours pour promouvoir et protéger les droits humains, notamment au protocole sur la bonne gouvernance et la démocratie adopté en 2001 »* et de *« Mettre en place un mécanisme de suivi périodique de l'Etat d'avancement des droits des femmes en Afrique de l'Ouest »*.

1.6.3. 8^{ème} Conférence régionale africaine sur les femmes tenue à Banjul en Gambie du 16 au 20 novembre 2009.

Le WILDAF Afrique de l'Ouest a activement participé à la **8^{ème} Conférence régionale africaine sur les femmes tenue à Banjul en Gambie du 16 au 20 novembre 2009**. La Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) dont le mandat est de suivre la mise en œuvre de la Plate-Forme d'Action de Beijing a convoqué la 8^{ème} conférence régionale africaine sur les femmes à Banjul pour évaluer l'état de la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing, quinze ans après la quatrième Conférence régionale africaine sur les femmes qui s'est tenue à Beijing en 1995. Le thème retenu pour cette 8^{ème} Conférence est : *«De l'engagement à l'action »*.

La délégation était composée de la coordonnatrice du Bureau sous régional, la chargée de programme et cinq femmes agricultrices, membres des collèges des femmes du ROPPA au Bénin, Burkina Faso, en Côte d'Ivoire, au Ghana et au Togo avec lesquels le WILDAF travaille pour l'autonomisation des femmes agricultrices à travers l'utilisation de la loi. Le Forum des ONG s'est tenu les 15 et 16 novembre. Les travaux se sont déroulés sur la base d'une synthèse des rapports nationaux suivis d'un débat général sur la présentation de la synthèse, les participants ont travaillé en groupe pour discuter de manière plus approfondie des questions et proposer des recommandations à intégrer dans le rapport régional des ONG et la Déclaration à présenter à la réunion des experts. Le WILDAF a veillé à ce que les recommandations du rapport de l'Afrique de l'Ouest soient prises en compte dans la déclaration finale adoptée par la société civile. La participation du WILDAF a été

financièrement soutenue par ses partenaires suivants : le MDG3 Fund, AWDF et Tides Fondation.

1.6.4. Autres réunions

Le WiLDAF a également pris part au niveau africain à des réunions très importantes et pertinentes eu égard au projet en cours avec les femmes agricultrices. Il s'agit du 2^{ème} pré-sommet de la Direction genre de l'Union africaine dont le thème était « femmes et agriculture » et de la 14^{ème} réunion consultative sur l'intégration du genre dans l'UA, qui a traité également des questions relatives à l'accès des femmes à la terre et à la propriété foncière.

II- ACTIVITES DES RESEAUX NATIONAUX

2.1 Bénin

Pour le WiLDAF-Bénin, l'année 2009 n'a pas été une année très riche en activités comparativement aux années antérieures, car les financements attendus n'ont pas été obtenus. Cela a considérablement réduit les activités qui se sont limités uniquement dans 4 départements (Atlantique, Ouémé, Plateau, Zou). Des résultats significatifs ont été cependant obtenus dans ces départements.

Au cours de l'année 2009, le WiLDAF/ BENIN a bénéficié principalement de l'appui financier du Bureau sous régional (BSRAO) de WiLDAF à travers le projet « Utiliser la loi comme un outil pour l'autonomisation des femmes rurales en Afrique de l'Ouest » financé par le MDG3 Fund, et de l'UNFPA dans le cadre de la mise en œuvre du programme « Appui au renforcement de dialogue de politique en genre, population et développement ».

Le Réseau a également participé à d'autres activités ou manifestations initiées par le BSRAO et par d'autres organisations tant sur le plan national qu'international.

2.1.1 Utiliser la loi comme un outil pour l'autonomisation des femmes rurales en Afrique de l'Ouest

Les deux principaux projets « utiliser la loi comme un outil pour l'autonomisation des femmes rurales en Afrique de l'Ouest » et « appui au renforcement de dialogue de politique en genre, population et développement », ont permis de mettre à la disposition de la population, 50 parajuristes et des comités qui sont chargés de faire connaître aux populations de leurs localités respectives les droits qui leur sont reconnus et de les aider à être rétablies dans leurs droits en cas de violation.

Comme déjà mentionné dans la partie du rapport consacré au BSRAO, les activités du WILDAF Bénin menées dans le cadre du projet « utiliser la loi comme un outil pour l'autonomisation des femmes rurales en Afrique de l'Ouest » se résument comme suit :

- La participation à l'atelier d'appropriation du projet ;
- L'élaboration du manuel de formation des femmes agricultrices parajuristes au Bénin, imprimé et diffusé en 400 exemplaires ;
- La réalisation de l'étude intitulée « Politiques foncières et accès des femmes à la terre au Bénin dans les départements de l'Atlantique et de l'Ouémé »;
- L'élaboration d'un document de plaidoyer pour l'accès sécurisé des femmes à la terre
- L'élaboration d'une boîte à images composée de 10 dessins sur les thèmes suivants : les droits humains fondamentaux, le mariage, la déclaration des naissances, les successions, l'accès des femmes à la terre, l'accès des femmes aux crédits.
- La formation de 50 femmes agricultrices parajuristes : deux ateliers de formation de femmes agricultrices parajuristes ont été organisés au Centre Béninois pour le Développement des Initiatives à la Base (CBDIBA) à Bohicon. Chaque atelier a duré 5 jours (du 16 au 20 et du 23 au 27 juin 2009) et a regroupé 25 femmes agricultrices choisies dans les organisations paysannes des départements de l'Ouémé, du Plateau, de l'Atlantique et du Zou.
- La formation et l'installation de 25 comités communautaires de lutte contre les violences faites aux femmes. A cet effet, il a été demandé aux parajuristes formées d'identifier des personnes dans leurs localités respectives, jouissant d'une bonne notoriété et ayant un intérêt pour la promotion des femmes afin de constituer des comités communautaires de lutte contre les violences faites aux femmes. Au total 25 comités ont été constitués. Chaque comité comprend sept membres, y compris les parajuristes, à l'exception d'un comité (Gbada, commune d'Adjohoun) qui compte 8 membres. Ils ont pour rôle, d'accueillir les victimes de violences, de les écouter en tenant compte de la spécificité du milieu, d'aider la victime à être rétablie dans ses droits dans le respect des droits reconnus aux femmes et selon les principes universellement admis, d'interpeller l'auteur de la violence, si nécessaire, et de l'aider à ne plus recommencer s'il désire une aide, de sensibiliser la population par rapport aux violences et promouvoir une société sans violence à l'égard des femmes, de se référer aux instances supérieures, coutumières et judiciaires si besoin est, de documenter les cas de violences reçus, de faire des rapports trimestriels sur leurs activités. Une série de formations de deux jours chacune a été organisée du 20 octobre au 11 novembre 2009 à l'intention des membres de ces comités afin de leur permettre d'avoir des connaissances de base sur les droits des femmes, sur les violences faites aux femmes et sur la prise en charge des victimes.

- **La préparation du plaidoyer pour l'accès des femmes à la terre**

Dans le cadre de la préparation du plaidoyer pour l'accès des femmes à la terre, le réseau a sélectionné, pour être parties prenantes audit plaidoyer, une vingtaine d'ONG et Réseaux dont des organisations de promotion des droits des femmes, des associations de femmes pour le développement local, des coordinations d'organisations paysannes et des organisations œuvrant pour la sécurité foncière au Bénin. Le mercredi 14 octobre 2009, s'est tenu au siège une réunion avec ces parties prenantes. L'objectif de cette réunion était de valider le plan provisoire du plaidoyer proposé par les consultants. De façon spécifique, il s'agissait de permettre aux parties prenantes de s'approprier le contenu du plaidoyer et de proposer des stratégies et actions efficaces pour le succès de ce plaidoyer. Cette réunion a regroupé les représentants des ONG/Réseaux suivants : RIFONGA, Social Watch, REBESEF, PNOPPA, REFEC, CBDIBA, l'Œil d'Aujourd'hui, Ligue-life, Femme et Vie, Femme Epanouie, Femme Entraide et Développement, Collège des Femmes des Organisations Paysannes du Bénin, CI-AF/ Bénin, Maison de la société civile.

- **La commémoration de la journée internationale du paysan le 15 octobre 2009**

Cette activité a été réalisée dans le cadre du plaidoyer pour l'accès des femmes rurales à la terre prévu dans le projet. Elle a été marquée par la publication d'un communiqué de presse de la coordonnatrice dans les journaux Le Matinal et La Nation, et par la réalisation et la diffusion d'émissions de sensibilisation en langue nationale fon sur les droits fonciers de la femme rurale sur plusieurs radios comme suit : Radio de la vallée, Radio Adja-Ouèrè, Radio Carrefour, Radio Tonassè, Radio Tokpa.

2.1.2 Appui au renforcement du dialogue de politique en genre, population et développement

*Le deuxième grand programme d'«**Appui au renforcement du dialogue de politique en genre, population et développement** » financé par le Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA) avait comme objectif principal activités la lutte contre les violences faites aux femmes»et dont plusieurs activités ont été prévues en 2009 à savoir :*

- La réédition du guide d'animation sur les violences faites aux femmes (VFF)
- La formation d'agents communautaires pour assurer le relais de nos interventions dans les localités sillonnées en 2008
- La restitution des acquis de la formation des agents communautaires aux autorités locales
- Le suivi trimestriel des interventions des agents communautaires dans leur localité

- L'organisation de 12 séances de sensibilisations grand public sur les VFF (les 6 localités sillonnées en 2008 et 6 nouvelles localités)

- La célébration de la journée mondiale de la population édition 2009

La prise en charge des victimes de violence au niveau du Comité de Lutte contre les Violences aux Femmes (CLVF)

- La quinzaine contre les violences faites aux Femmes (VFF) par la réalisation et la diffusion de spots publicitaires sur les VFF en 3 langues sur les chaînes de télévision publiques et privées, la réédition et l'apposition d'affiches dans des localités et l'organisation de jeux concours avec les radios partenaires de l'UNFPA sur le code des personnes et de la famille.

- La participation au processus de planification du programme 2010

- L'évaluation du PTA 2009 et rédaction du PTA 2010.

Les activités réalisées sont :

- La réédition de 500 exemplaires du guide sur les violences faites aux femmes qui ont été distribués au cours des séances de sensibilisation.

- L'Organisation de quatre séances de sensibilisation grand public sur les VFF. Ces séances ont eu lieu à Zè, à Porto Novo, à Covè et à Azovè. Près de 1000 personnes hommes et femmes ont bénéficié de ces sensibilisations qui ont permis de leur définir les différentes formes de violences, de mettre l'accent sur les conséquences néfastes des violences faites aux femmes, d'insister sur les recours qui s'offrent aux victimes et de susciter le débat sur les stratégies à adopter pour une éradication des violences faites aux femmes.

- La prise en charge des femmes victimes de violence au CDDF. Près de cent femmes ont bénéficié de l'aide juridique, médicale et judiciaire au CDDF du réseau en 2009.

- La formation de relais communautaires. Un atelier de formation de trois jours a permis de former à CBDIBA à Bohicon trente un (31) femmes, membres d'organisations féminines de Covè, de Bohicon et d'Abomey pour travailler à l'éradication des VFF dans leurs localités respectives en tant que relais communautaires du WILDAF.

2.1.3 Autres projets

Le projet Education aux Droits Humains (EDH)

Elaboré par Amnesty International et financé par le Fonds pour la gouvernance et la transparence du ministère britannique du développement international dont la durée s'étale sur une durée de 4 ans. Ledit projet éducation aux droits humains en Afrique a pour objet de rendre les membres de la société civile de 10 pays d'Afrique de l'Est et de l'Ouest plus sensibles aux droits humains, de leur apporter une meilleure connaissance de ces droits et de leur expliquer en quoi ils peuvent utiliser les instruments relatifs aux droits humains

pour améliorer leurs vies. Le réseau abrite le projet à son siège, et un comité de partenariat national composé des membres des deux organisations est chargé de la mise en œuvre du projet.

Elaboration du rapport alternatif des Organisations de la société civile du Bénin

En 2009, le WiLDAF Bénin a coordonné l'élaboration du rapport sur la mise en œuvre au niveau national des droits humains des femmes africaines reconnus dans la Plate Forme d'Action de Beijing, le Protocole à la Charte africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, relatif aux droits des femmes en Afrique. Cette activité a été réalisée avec les ONG et Réseaux partenaires suivants : WiLDAF, RIFONGA, LIGUE-LIFE, AFB2D, MFSN, Social Watch, Amnesty International / Bénin, CIAF/BENIN, CBDIBA, WANEP BENIN, GAJES.

Participation à des rencontres et réunions diverses

Enfin, le WiLDAF-Bénin, a répondu à plusieurs sollicitations de participation à des ateliers, manifestations, formations ou autres activités tant au niveau national qu'international, adressées par l'administration publique, les partenaires au développement et d'autres Organisations de la société civile.

Le WiLDAF-Bénin a pour perspective, en vue de renforcer sa crédibilité et d'améliorer son image sur le plan national :

- Le renforcement du secrétariat exécutif (personnel) du réseau pour une meilleure satisfaction des bénéficiaires et partenaires et pour mieux répondre aux sollicitations externes.
- Le renforcement des capacités du CDDF.
- Une meilleure implication des membres dans les activités du réseau.
- Une meilleure utilisation des potentialités des membres du réseau
- Le bon fonctionnement des organes
- L'engagement du réseau dans le plaidoyer pour le vote de la loi sur les violences faites aux femmes
- L'élaboration de plusieurs projets de grande envergure à soumettre aux partenaires financiers.

2.2 Burkina Faso

Le WiLDAF Burkina a au cours de l'année 2009, réalisé plusieurs activités dont les principales sont :

- La commémoration du 10^{ième} anniversaire de l'installation du réseau au Burkina Faso,
- La mise en œuvre du projet « utiliser la loi comme un outil pour l'autonomisation des femmes en milieu rural »
- L'information et la sensibilisation sur les droits de la femme et de l'enfant ;
- Des consultations juridiques gratuites à l'endroit des populations démunies

2.2.1 La commémoration du 10^{ième} anniversaire d'existence du réseau au Burkina

La commémoration du 10^{ième} anniversaire de l'installation du réseau au Burkina Faso, s'est faite à travers plusieurs activités, de sensibilisation, d'information sur le réseau.

Elle s'est traduite également par les offres de consultations juridiques gratuites à l'endroit des populations démunies, essentiellement des femmes. Au cours de cette activité, 88 femmes victimes de violation de leurs droits ont été écoutées et accompagnées vers les services administratifs et judiciaires compétents (de janvier à décembre 2009).



Mme Kafuil Kuwonu du WiLDAF-AO, livrant son discours à l'occasion des 10 ans du WiLDAF/BURKINA



La Marraine de la cérémonie, Mme Celine YODA, Ministre de la Promotion de la Femme visitant les stands d'exposition des photos et publications du WiLDAF

L'apothéose de la fête a été un grand rassemblement regroupant les personnalités administratives, les partenaires au développement, les organisations féminines et de la société civile et les membres du WiLDAF, suivi d'une cérémonie d'exposition des documents du WiLDAF.

2.2.2 La mise en œuvre du projet «utiliser la loi comme un outil pour l'autonomisation des femmes en milieu rural»

Le WILDAF-Burkina fait partie des cinq (5) pays dans lesquels, le projet « utiliser la loi comme un outil pour l'autonomisation des femmes en milieu rural » est en cours de mise en œuvre. A ce titre, il a réalisé les activités retenues dans le plan d'action (dont nous avons fait cas dans la première partie de ce rapport).

En 2009, le WILDAF-Burkina a réalisé :

- La formation de 50 femmes parajuristes membres du Collèges des femmes agricultrices du Burkina Faso, dans les Provinces du Bazéga et de l'Oubritenga (Juin et juillet 2009) dans le cadre projet MDG3 ;
- L'étude sur les politiques foncières et l'accès des femmes à la terre dans les provinces du Bazéga et de l'Oubritenga Juin 2009 ;
- L'élaboration d'un manuel de formation des femmes rurales sur leurs droits conformément aux lois et réalités du Burkina;
- La conception d'une boîte à image.
- Le recrutement de deux (2) Agents de Promotion Sociale (APS)
- La formation de 25 Comités de Lutte contre les Violences faites aux Femmes (CLVFF) aux femmes dans les Provinces des parajuristes formées
- La mise en place d'un dispositif de proximité d'appui aux activités des parajuristes et des Comités Communautaires de Lutte contre les Violences Faites aux Femmes (CLVFF) à travers les APS.
- L'appui aux activités de sensibilisation des parajuristes.
- L'appui aux Comités de Lutte contre les Violences faites aux Femmes (CLVFF) dans le règlement et la prise en charge des violences.

2.2.3 Autres activités

Renforcement des capacités locales et les formations.

En dehors des formations de parajuristes dont les femmes agricultrices sont bénéficiaires, le WILDAF Burkina a entrepris d'autres activités de formation susceptibles de renforcer les capacités des femmes à connaître et revendiquer leurs droits. Il s'agit de :

- La formation de 35 parajuristes dans la Région de l'Est (octobre 2009) en partenariat avec l'UNICEF ;
- La formation de 30 femmes responsables d'organisations féminines de la Région de la Boucle du Mouhoun (avril 2009) en partenariat avec la coalition FIMBA ;

Information et la sensibilisation sur les droits de la femme et de l'enfant.

Au titre des campagnes d'information et de sensibilisation sur les droits de la femme et de l'enfant on peut mentionner :

- Les campagnes de sensibilisation dans 5 lycées et collèges sur les violences domestiques et les violences en milieux scolaires dans les localités de Fada N'Gourma, Gayéri, Bogandé, Piéla et Diapaga. Ces campagnes ont consisté en l'organisation de conférences et représentations théâtrales.
- La campagne des 16 jours contre les violences à l'égard des femmes.
- La tenue de 86 séances de causeries-débats sur les droits humains de la femme, le droit de la famille, les violences faites aux femmes et l'accès de la femme rurale à la terre cultivable dans les provinces du Bazéga, de l'Oubritenga et dans la région de l'Est (de Juin à décembre 2009).
- La réalisation de deux (2) émissions Radiophoniques sur les radios rurales, sur les droits de la femme en octobre 2009.
- Une émission télévisuelle sur les droits de la femme le 1^{er} octobre 2009.

Le réseau a en outre réalisé des actions de plaidoyer parmi lesquelles :

- La campagne annuelle pour les droits des femmes pour l'égalité du genre.
- Le plaidoyer pour l'adoption de la loi sur les quotas (mars 2009) avec la coalition FIMBA;
- Le Plaidoyer à Toessé (à l'occasion de la journée de la femme rurale) pour l'accès de la femme rurale à la terre (dans le cadre du projet MDG3)
- La marche plaidoyer contre les violences à l'égard des femmes : Elle a eu lieu, le lundi 14/12/2009 à Ziniaré, en collaboration avec le Ministère de la Promotion de la Femme. Le WILDAF/Burkina a mobilisé les parajuristes et les Comités de Lutte contre les Violences Faites aux Femmes. L'objectif était d'attirer l'attention du Gouverneur de la Région du Plateau Central, des Magistrats, auxiliaires de justice, des autorités administratives, coutumières et religieuses locales, sur les différentes formes de violences qui persistent dans leurs localités.

2.3 Côte d'Ivoire

Le WILDAF-Côte d'Ivoire a au cours de l'année 2009, effectué plusieurs activités répondant à sa vision de promouvoir la promotion et les droits des femmes.

Ces activités portent sur :

- les activités permanentes de prise en charge et de suivi de femmes et filles victimes de violences de toutes sortes ;
- Des projets pour les régions des Savanes au nord du pays (départements de Katiola et Ferkessédougou) et du Moyen-Comoé à l'Est du pays (département d'Abengourou)
- Des actions menées en réseau
- Les perspectives d'avenir.

2.3.1 Prise en charge et suivi des femmes et filles victimes de violence

Le WiLDAF- Côte d'Ivoire a mis en place depuis août 2008, « un centre d'accueil et de lutte contre les violences ». Ce centre destiné à la prise en charge de victimes de violences en l'occurrence les femmes et les filles au sein de la société ivoirienne, est une riposte à la violence faite à la Femme. Le centre offre des services de prise en charge médicale, psychologique, juridique, sociale et d'hébergement d'urgence aux femmes et aux filles victimes, avec ou sans enfant et en situation de détresse. Il dispose d'une capacité d'accueil de cinq (5) places.

Fonctionnel depuis octobre 2008, le centre a reçu les cas suivants :

D'octobre 2008 à décembre 2009, on été enregistrés :

- 1 cas de viol
- 6 cas de violence conjugale
- 2 cas de harcèlement sexuel

De janvier à juillet 2009, on été enregistrés :

- 2 cas de viol
- 3 cas de violence sexuel (harcèlement sexuelle)
- 1 cas de viol conjugal
- 8 cas de violence conjugale
- 3 cas de violence psychologique (problèmes relatifs à la pension alimentaire, à l'entretien et à l'éducation de l'enfant après décès du père, à une grossesse précoce et non voulue).

Signalons que le centre a reçu d'autres cas qui n'étaient pas des cas de violences et n'ont pas été pris en compte dans le décompte.

Le centre qui rend un service de qualité à la population est confronté à des difficultés de financement pour son fonctionnement; ce qui limite ses activités.

Le centre qui rend un service de qualité à la population est confronté à des difficultés de financement pour son fonctionnement; ce qui limite ses activités.

2.3.2 Utiliser la loi comme un outil pour l'autonomisation des femmes rurales

Les principales activités déjà menées en 2009 dans le cadre de ce projet régional sont :

- Elaboration d'outils de formation et de sensibilisation
- Formation de 50 femmes parajuristes au sein des membres d'organisations de femmes paysannes à Abengourou et Ferkessedougou

- Réalisation de l'étude sur « Les politiques foncières et l'accès des femmes à la terre en Côte d'Ivoire : cas d'Affalikro et Djangobo (Est) dans la région d'Abengourou et de Kalakala et Togogniere (nord) dans la région de Ferkessedougou »
- Formation et mise en place de 25 comités de lutte contre les violences
- Commémoration de la journée de la Femme rurale à BETTIE, le 15 octobre 2009
- Quinzaine de lutte contre les violences du 25 novembre au 10 décembre 2009.

2.3.3 Renforcement des capacités des femmes du département de KATIOLA

Le projet a pour objectif général de contribuer à une participation effective des femmes et des filles à la vie de leur communauté par le renforcement de leur pouvoir d'action. D'une durée de 12 mois, il est financé par le Fonds Mondial des Femmes pour un montant de **cinq millions deux cent soixante huit mil neuf cent vingt huit (5 268 928) F CFA**.

Les principales activités réalisées sont :

- Formation de 50 femmes appartenant à des organisations féminines locales
- Formation de 15 chefs coutumiers aux droits de la femme
- Octroi d'équipements agricoles à deux coopératives agricoles.

2.3.4 Campagne de sensibilisation sur les violences dans le cadre familial dans les communes de Koumassi, Yopougon, Treichville et Dabou

Ce projet s'inscrit dans la programmation annuelle 2009 de l'UNFPA qui a prévu d'accorder une subvention de quatre millions (4 000 000) F CFA pour soutenir les actions du réseau liées aux questions de violences.

2.3.5 Autres activités

Campagne « L'Afrique pour les droits des femmes – Ratifier et respecter ! »

Dans le cadre de cette campagne lancée en Côte d'Ivoire le 8 mars 2009, le WiLDAF-CI a été coopté avec l'AFJCI et le MIDH pour être les points focaux en Côte d'Ivoire. Les activités réalisées sont :

- La signature et la circulation de la Déclaration de campagne auprès des autres organisations et des autorités
- La diffusion de la déclaration le plus largement possible
- L'envoi des listes de signatures récoltées au Comité de pilotage pour centralisation
- La signature par les points focaux de la Charte de la campagne
- L'envoi des lettres aux autorités (exécutif, parlementaire, judiciaire) pour leur faire part des préoccupations et recommandations identifiées dans le Cahier de doléances.

La Coalition pour l'Examen Périodique Universel – Côte d'Ivoire (CEPU-CI)

C'est une coalition mise en place par les ONGs travaillant sur la thématique DROITS HUMAINS, pour rédiger le rapport de la société civile dans le cadre de l'**Examen périodique universel**, une procédure mise en œuvre au sein du Conseil des droits de l'homme des Nations unies.

Les actions réalisées par le WiLDAF avec les autres partenaires de la coalition sont :

- Séminaire de renforcement de capacités des organisations de la société civile (OSC) à Abidjan les 27 et 28 Janvier 2009
- Tournée nationale de consultation sur l'EPU du 09 au 13 Février 2009 ;
- Rédaction du rapport alternatif de la CEPU-CI à soumettre à l'EPU du 28 Février au 21 Mars 2009 ;
- Atelier de validation du rapport alternatif de la CEPU-CI le 24 Mars 2009 ;
- Soumission du rapport alternatif de la CEPU-CI au Haut Commissariat aux Droits de l'Homme le 11 Avril 2009 ;
- Table ronde sur le thème : «EPU: quels rapports pour un examen efficient de la Côte d'Ivoire?» le 13 novembre 2009 à 08h 30 mn au CERAP-INADES

Le suivi de la mise en œuvre du Document de Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté (DSRP).

La **Convention de la société civile ivoirienne** (CSCI) est une coalition organisationnelle ivoirienne créée en janvier 2003 au départ par la Ligue ivoirienne des droits de l'homme en réponse à la Crise politico-militaire en Côte d'Ivoire, elle s'est renforcée en 2005 et est composée de l'ensemble des organisations représentant le peuple ivoirien (centrales syndicales, ONG, partis politique, chefferies traditionnelles, organisation religieuses). Elle comprend au total 132 structures nationales.

La CSCI est dotée depuis le 15 février 2008 d'une charte de 38 articles définissant la composition et le fonctionnement de la convention. Sa mission est de mettre en place un nouveau contrat social, assurer la stabilité politique et une démocratie participative, et mettre en place un contrat de développement économique. Le coordonnateur de la Convention de la société civile ivoirienne est Patrick N'Gouan. Son slogan officiel est « Agir ensemble et bâtir durablement ». Le WiLDAF-CI est membre de ce réseau et mène des actions en son sein.

La Convention de la société civile ivoirienne (CSCI) mène un plaidoyer pour son implication effective dans le comité national de pilotage du DSRP présidé par le Premier Ministre et les comités régionaux du DSRP, présidés par les Préfets de région à travers ses

coordinations régionales. Lors de la tenue de la première convention générale en date du 09 au 10 septembre 2009, le WiLDAF-CI a été élu deuxième Commissaire aux comptes de la CSCI.

- La Coalition de la société civile pour la paix et le développement démocratique en Côte d'Ivoire (COSOPCI)

Les activités menées dans le cadre de cette coalition sont : l'observation électorale des élections présidentielles, la COSOPCI a reçue un financement de **55 820 dollars US** de la Fondation OSIWA pour la formation de 600 observateurs repartis sur les 8 régions du pays ; l'organisation d'un atelier de formation sur la mobilisation des fonds et suivi et évaluation en Côte d'Ivoire du 1 - 3 septembre 2009 avec le soutien de WACSI ; la mission d'évaluation de la démocratie par le Gorée Institute et International IDEA, le 20 octobre 2009 et enfin l'organisation d'un atelier de formation sur la gouvernance interne pour les organisations féminines en Côte d'Ivoire du 9 - 11 décembre 2009. Partenaires CEFCI et WACSI.

Le WiLDAF-Côte d'Ivoire a également participé à quelques rencontre internationale dont :

- La rencontre à Dakar sur l'implication de la société civile et les médias dans le processus électoral, sur l'île de Gorée du 6 au 8 Avril 2009, de cette rencontre est issu un plan d'action coordonné par l'AFJCI.
- L'atelier de restitution des textes de lois devant renforcer la participation des femmes ivoiriennes dans la vie publique et politique, organisé par la Direction de l'égalité et de la promotion du genre du Ministère de la Femme, Famille et Affaires sociales (15 septembre 2009) ;
- Le deuxième Forum Annuel de politique des Femmes Africaines organisé par l'Institut Ouest Africaine de la société civile (WACSI) et le réseau des femmes pour la paix et la sécurité en Afrique (WIPSEN-Afrique) (12 au 13 novembre 2009 à Abidjan)

2.4 Ghana

Durant l'année 2009, le WiLDAF-Ghana a, mené des actions clés pour mieux répondre aux priorités des femmes au Ghana grâce des appuis multiples mobilisés directement par le réseau et à travers le Bureau sous régional.

2.4.1 Programme d'accès des femmes à la Justice

Education et sensibilisation communautaire.

Le réseau a initié dans le cadre des 16 jours de campagne contre les violences faites aux femmes une série d'activités d'information et d'éducation communautaires sur les violences domestiques et les droits des femmes. **84 communautés** ont été touchées par cette éducation en 2009, alors qu'elles étaient environ 30 en 2008. 156 cas ont été envoyés auprès des tribunaux par l'intermédiaire du réseau. 41 cas ont été jugés. 143 cas ont été réglés par la médiation.

Prise en charge des violences domestiques

Le WiLDAF-Ghana a entrepris des actions d'aide et assistance juridique et de contrôle aux femmes dans trois (3) régions du Ghana : la région ouest, la région du Volta et la grande région Accra. Cette action connue sous le nom de « projet de surveillance de la justice » a permis de voir comment la justice applique et utilise la loi par rapport aux violences domestiques. Les activités de ce projet se sont déroulées principalement dans la cour de justice des districts et des tribunaux de Takoradi et Sekondji auprès du tribunal des affaires matrimoniales.

Les activités ont été touchées également le tribunal pour enfants mineurs et celui de la résolution des conflits liés au cacao, tous deux situés à Accra. Au sein du tribunal des affaires de cacao, les cas recensés ont uniquement portés sur les affaires liées aux violences domestiques. Dans la région du Volta, les recherches ont été menées dans les tribunaux « A » et « B », tous situés à Ho. Les résultats du projet ont prouvé que la loi sur les violences domestiques a des insuffisances.

Sur la base du rapport de «Court Watch » un de ses programmes, le WiLDAF a organisé une séance de travail avec les acteurs judiciaires et extrajudiciaires le 29 octobre 2009 à Cape Coast. pour présenter aux participants les résultats de leur programme et pour réfléchir sur les dispositions à prendre pour améliorer les pratiques. La sensibilisation se poursuit auprès des autorités concernées et auprès des femmes elles-mêmes pour l'application effective de cette loi.

La campagne des 16 jours contre les violences faites aux femmes a donné lieu à l'organisation d'une Caravane d'amour avec 16 organisations membres du réseau. Les objectifs visés pour cette caravane étaient d'éduquer le public sur les violences domestique tout en mettant l'accent sur l'utilisation de la loi 2007 sur les violences domestiques et susciter une éducation de masse sur le thème global afin de mobiliser les femmes à lutter contre les violences domestiques. Le thème général retenu pour la caravane était : «*s'unir et*

mettre fin aux violences à l'égard des femmes : Agir, exiger et s'engager, nous pouvons mettre fin aux violences contre les femmes »

Le WiLDAF-Ghana a pu également entreprendre des forums, séminaires, émissions radiophoniques et des sensibilisations de proximité en collaboration avec certains membres du réseau à l'intérieur du pays afin que l'information puisse atteindre différentes personnes à travers tout le pays.

La « Campagne d'Amour » a reçu l'appui financier du Fonds de Développement pour la Femme Africaine (AWDF). Plusieurs membres du réseau et des communautés à la base ont pris part aux activités de la caravane d'amour : DV Coalition, Global Initiative on Rights and Development (GIRD), la Compagnie d'Emission Radiodiffusion, Unig FM's Woman to Woman talkshow, Ghana Muslim Mission Women's fellowship (GMMWF) Life again Foundation, Pobiman Women's group. A ces membres s'ajoute la participation des populations au sein des communautés dont certains membres du réseau font partie. On peut citer deux (2) communautés dans la région-Est y compris Dawu-Akwapin, (3) trois dans la région du Volta et (4) quatre dans la région centrale et ouest ; sélectionnées pour participer à la caravane

Les participants se sont engagés à mettre fin à la violence dans leurs communautés et à porter l'information aux autres. Ils ont également promis d'arrêter de sous-estimer les violences domestiques mais plutôt de dénoncer toutes formes de violences à la police ou aux autorités locales compétentes pour leur intervention. Le Bureau Sous Régional du WiLDAF a également participé au lancement national des 16 jours de violence présidé par le ministre de la femme et de l'enfance.

2.4.2 La participation des femmes à la gouvernance démocratique

Pour améliorer la participation des femmes à la gouvernance, le WiLDAF Ghana s'est mobilisé autour de plusieurs enjeux.

Le Suivi de la mise en œuvre des engagements pris par le Gouvernement actuel vis-à-vis des femmes « discrimination positive » : Engagement relatif au quota de 40% de femmes à des postes de décision.

Le WiLDAF-Ghana a été très dynamique et stratégique dans le suivi des engagements pris par le nouveau Président de la République élu. Plusieurs actions ont été entreprises, des résultats sont en train d'être enregistrés mais ils sont encore loin des attentes car les difficultés sont énormes compte tenu du contexte global.

Le plaidoyer pour la nomination de la première femme présidente du Parlement Ghanéen est l'une des activités de suivi qui méritent d'être soulignées.

L'initiative de cette action a été déclenchée le 05 janvier 2009, suite à un appel du Directeur de la communication du gouvernement en place (NDC) informant le WiLDAF du souhait de la nomination d'une femme à la présidence du Parlement et par la même occasion sollicitant son soutien pour plaider la cause de la femme auprès des parlementaires de l'opposition.

Le WiLDAF n'a pas du tout hésité à mobiliser par l'intermédiaire des médias les bonnes volontés autour de l'action en leur expliquant l'intérêt pour les femmes d'avoir à la présidence du Parlement, quelqu'un qui pourra faire avancer la question de l'égalité du genre et l'autonomisation des femmes au Ghana. Les membres du réseau ont également rencontré certains membres du parlement issus de différents partis de l'opposition afin qu'ils soutiennent la nomination d'une femme. Grâce à leur action, le 7 janvier 2009, Mme Justice Joyce Bamford-Addo fut nommée présidente du Parlement devenant ainsi la première femme à occuper cette fonction au Ghana.

Visite au Président de la République du Ghana : Le 3 février 2009, WiLDAF-Ghana a rendu une visite de courtoisie au Président John Atta Mills, suite à son élection à la Présidence de la République. Le réseau a à cette occasion présenté une liste de doléances parmi lesquelles figure le respect de l'engagement pris par le Président pendant la période électorale, de prendre des actions de discrimination positive en faveur des femmes, notamment en nommant 40% de femmes aux postes de décisions.

Le Président a réaffirmé son engagement d'atteindre le quota de 40% et la promesse de revoir les lignes directrices de 1998 en matière de discrimination positive ;

Le Président a nommé 8 femmes ministres et 7 femmes secrétaires d'Etat (deputy ministers). Ces nominations ont toutes été entérinées par le Parlement.

Appui aux femmes ministres lors de leur investiture par le Parlement : cette action a consisté en la présentation d'une déclaration du WiLDAF à la fois à la commission parlementaire en charge de l'investiture et aux femmes ministres concernées en vue de l'implication du réseau dans le processus d'investiture intervenu en mars 2009. Concrètement, le WiLDAF a :

- mobilisé les médias pour les préparer à la couverture de l'évènement.
- Engagé un consultant pour collecter et compiler les préoccupations des femmes dans les secteurs où les femmes sont désignées comme ministres.
- Diffusé la compilation aux membres de la commission parlementaire et aux femmes ministres concernées en vue de guider les questions des uns et les réponses des autres.

- Mis à la disposition des femmes ministres, des stagiaires afin de suivre ces ministres dans le processus d'investiture en les aidant dans les recherches de données.
- Suivi l'investiture elle-même.

Un rapport sur l'investiture relevant les performances et les faiblesses de chaque ministre concerné existe et servira de base à des actions de renforcement de capacité que le WiLDAF se propose de faire en direction des ministères concernés.

Présentation d'une pétition au Président pour la nomination de plus de femmes aux postes de décision :

Le WiLDAF Ghana a mobilisé environ 500 femmes en une marche demandant au Président de la République de respecter son engagement d'avoir 40% de femmes au niveau de son cabinet, dans les commissions, au niveau des districts, etc. Les participantes étaient des individus et organisations membres du WiLDAF-Ghana, des membres des associations religieuses, des membres de la société civile et même des partis politiques.

La délégation désignée pour présenter la pétition au Président a été reçue par une équipe de son cabinet composée en majorité des femmes ministres dont la Ministre de la Justice et la Ministre de la Femme et de l'Enfance. Une conférence de presse pour expliquer l'objectif de la mobilisation a précédé la marche.

Pour l'instant le compte n'y est pas et est même très loin du quota des 40% mais des mesures sont en train d'être prises pour y parvenir. Le Gouvernement s'est engagé à sélectionner 20 femmes sans distinction de leur appartenance politique au niveau de chaque « district » qui seront renforcées en vue de se positionner comme candidates lors des élections locales en 2010.



La marche des femmes ghanéennes pour le respect des engagements du Président de la République du Ghana vis-à-vis des femmes



Bernice SAM, Coordinatrice du WiLDAF-Ghana remettant le document de politique de discrimination positive au Vice Président de la Commission des Affaires Juridiques et Constitutionnelles à l'Assemblée Nationale du Ghana

En outre, cette action a eu le mérite d'avoir contribué à propulser le réseau au devant de la scène nationale au Ghana et de motiver d'autres organisations et les femmes elles-mêmes à travailler dans l'atteinte de cet objectif.

L'élaboration d'un Mémoire sur la discrimination positive et organisation d'un forum public :

Le WiLDAF Ghana a proposé un modèle documenté de politique de discrimination positive en matière d'accès des femmes aux postes de décision politique au Ghana. Par la suite un forum public a été organisé le 16 septembre 2009 dans le but de susciter un débat sur le contenu du mémoire en vue de son enrichissement. Ce forum a rassemblé 150 participants en provenance d'horizon divers. Le document finalisé sera présenté au cours de l'année 2010 au Gouvernement en tant que contribution du WiLDAF-Ghana aux efforts d'amélioration de la représentativité des femmes dans les instances de prises de décision. Les médias (presses écrite et orale) ont fait un large écho de l'activité qui a ainsi contribué à ouvrir un débat national autour de la discrimination positive. L'activité a également permis une connaissance et une compréhension par les femmes des milieux ruraux de la politique de discrimination positive et une mobilisation des populations dans le processus de plaidoyer.

Lobbying au niveau du parlement

Des séances de travail ont eu lieu avec les parlementaires pour les amener à adhérer et soutenir la politique de la discrimination positive. Deux groupes ont été ciblés à cet effet, il s'agit de la commission sur le genre et l'enfance et de la commission « constitution et loi ». Des copies du projet de mémoire sur la politique de discrimination positive élaboré par le WiLDAF-Ghana leur ont été remises en novembre 2009.

Renforcement de capacité des femmes parlementaires en budgétisation sensible au genre

Cette activité a été réalisée dans le cadre du projet «We Know Politics» que le WiLDAF a initié et démarré en 2008. La formation s'est tenue le 16 février 2009 à Accra et avait pour objectif d'actualiser les connaissances des femmes parlementaires sur le processus de budgétisation et la budgétisation sensible au genre afin qu'elles puissent mieux contribuer aux débats en faisant des propositions ou des observations pertinentes. Au total 12 parlementaires dont 9 femmes et 3 hommes ont bénéficié de cette formation. La présence des parlementaires hommes était stratégique car l'objectif était qu'ils soient des alliés de leurs collègues femmes au niveau du parlement.

Observation des sessions parlementaires

Le but poursuivi en initiant cet exercice était d'observer la performance des femmes parlementaires dans les débats des différentes sessions parlementaires afin d'avoir une vision claire sur le sujet et prévoir des actions en conséquence. La perception populaire était que les femmes ne contribuent pas aux débats parlementaires.

Trois agents du personnel du WiLDAF-Ghana ont été désignés pour les observations. A l'issue des observations, il a été constaté que les contributions des femmes lors des plénières ne sont pas négligeables. Sur une échelle de 5, elles peuvent obtenir 3. Il a été noté que les femmes contribuent beaucoup plus dans les commissions que durant les plénières alors que ce sont les plénières qui sont couvertes par les média (audio et visuels). Il a, en outre, été relevé que les femmes s'intéressent plus aux questions de genre que leurs collègues hommes.

2.4.3 Renforcement de capacité du réseau

Avec le soutien du Bureau sous régional à travers les ressources financières mises à disposition dans le cadre de l'appui institutionnel de Tides Foundation, WiLDAF-Ghana a assaini la base de sa collaboration avec les membres du réseau. Le réseau a à cette fin organisé à l'hôtel Mensvic à Accra du 1^{er} au 2 octobre 2009 un atelier de renforcement des capacités institutionnel du réseau et des ses membres. L'atelier répondait au volet de sa politique de renforcement des capacités institutionnelles de sa structure. L'objectif de ces jours de formation était de construire une institution forte et d'améliorer le travail en réseau entre les membres. Environ 45 participants membres individuels et représentants des membres organisationnels (ancien comme nouveau) y compris un membre fondateur Mme Dorcas Coker-Appiah y ont pris part. L'objectif visé par cette activité était de ramener les membres aux réalités fondamentales du WiLDAF pour qu'ils soient capables de comprendre et d'apprécier l'envergure du travail et la structure de l'organisation afin qu'ils puissent jouer un rôle beaucoup plus effectif pour sa future croissance. Outre cela, l'atelier avait pour but de faire face à certains défis que le WiLDAF-Ghana rencontre dans le domaine du réseautage.

Tous les membres ont été unanimes sur une chose : le partenariat avec le WiLDAF est très avantageux pour leur organisation respective. Madame Felicia Ankrah de Women Action Group (WAG) en témoigne « *Le WiLDAF m'a aidé il y a quelques années à redémarrer mon association qui était sur le point de fermer mais en 2009 particulièrement, le WiLDAF a donné une autre dimension à mon travail. La communauté avec laquelle je travaille est trop minée par les violences du genre et plus particulièrement par les problèmes liés au concubinage. Nous avons saisi le cadre des 16 jours de campagne contre les violences* »

du genre pour organiser une éducation juridique populaire à laquelle le WiLDAF a apporté tout son appui technique pour édifier les populations sur les méfaits de la violence conjugale, le concubinage, le mariage et les droits qui en découlent. Depuis nous ne cessons d'être sollicités pour des conseils. ». Pour le WAG, une organisation à la base qui s'occupe de la formation professionnelle des filles sans soutien en coiffure, couture, teinture de tissus (batik), cuisine, les modules sur les droits humains des femmes sont désormais intégrés à la formation de base qu'elle dispense.

A part ces deux principaux projets, le WiLDAF-Ghana a mené plusieurs activités se rapportant à des projets ponctuels pour lesquels il a reçu des financements ou à sa participation conjointe avec des coalitions ou réseaux d'organisations féminines du Ghana, dans une vision commune de promouvoir les droits des femmes. Les principales activités réalisées au cours de la période ont porté sur la formation des membres du réseau, les 16 jours de campagne contre les violences faites aux femmes, le projet de surveillance de la justice, le programme d'accès des femmes à la justice, le projet d'autonomisation des femmes rurales, le programme d'éducation juridique et de gouvernance etc.

2.5 Mali

Quatre activités majeures ont été réalisées par le WiLDAF Mali en 2009.

2.5.1 Adoption du projet de code des personnes et de la famille

Un atelier d'appropriation du contenu du projet de Code des Personnes et de la Famille a été organisé à l'intention des coalitions « Femme et bonne gouvernance du Mali » du 20 au 23 Janvier 2009. Au cours de cet atelier vingt cinq (25) femmes des coalitions Bamako et Kati se sont appropriées le contenu du projet de Code. Au cours des travaux de cet atelier, un rappel a été fait sur les techniques de plaidoyer et lobbying. En outre le processus d'adoption des lois ainsi que les portes d'entrée pour les associations et ONG soucieuses d'influencer ces lois ont été rappelés. Ces thèmes ont été suivis d'une présentation du contexte et du contenu du document projet de code de la famille et des personnes. Un exemplaire du Document projet a été remis à chaque participante. Une commission de plaidoyer de quatre membres a été mise en place pour élaborer le projet de plaidoyer pour l'adoption du Code de la famille

A l'issue de cet atelier une commission traduisant une alliance nationale pour un plaidoyer a été mise en place pour élaborer le projet de plaidoyer qui devrait inciter à l'adoption rapide du Code des Personnes et de la Famille. Le document de plaidoyer de l'alliance a été validé par les membres et ses activités sont toujours en cours. En ce sens, une avancée est à signaler, il s'agit de l'adoption par le Conseil des Ministres du Projet de réforme du

Code de la Famille, en cours depuis plusieurs années. Le projet est maintenant devant le parlement qui doit l'adopter avant la fin du mois. Bien que silencieux sur certaines violations comme les mutilations génitales féminines et le viol conjugal, cette réforme constitue une avancée sur de nombreux points. Le projet du nouveau code a été adopté par l'Assemblée Nationale, offrant ainsi l'opportunité d'un nouveau code du Mariage et de la Tutelle au Mali. Mais suite aux manifestations des forces islamistes, contre certains articles contenus dans ce nouveau code, le Président de la République a demandé une deuxième relecture du document par l'Assemblée Nationale après son adoption, remettant ainsi en cause la lutte des organisations féminines pour cet aboutissement heureux.

2.5.2 Renforcement de capacité des femmes candidates aux élections communales

Une gamme d'activités a été réalisée en 2009 en vue du renforcement de capacité des femmes candidates aux élections communales. Il y a eu l'identification des femmes candidates du Nord du Mali, plus précisément dans les villes de **Gao, Tombouctou et Kidal**, l'élaboration de modules de formation et du Guide de la femme candidate.

Le guide des femmes candidates met l'accent sur deux points essentiels à savoir : la préparation et la conduite d'une campagne électorale et les aspects clé de la loi électorale. Le contenu de ce guide est assez pratique et permet aux femmes de mieux organiser leurs réunions de campagne. Les textes de lois importants sur les élections communales ont aussi été expliqués. La formation a eu lieu et 500 guides ont été validés, reproduits et distribués aux femmes candidates. Cent cinquante (150) femmes candidates ont été formées et renforcées pour mener leur campagne électorale.

Les thèmes étudiés au cours de la formation sont : la pratique des élections de proximité, la reconnaissance et l'exercice de la citoyenneté par les femmes, l'accès à la responsabilité, le Processus électoral, le mécanisme d'accès à la responsabilité, la problématique de la participation des femmes, la stratégie de la campagne, le leadership féminin, les techniques de plaidoyer, la technique de communication et d'animation. Le WILDAF-Mali est entrain d'élaborer un répertoire des femmes élues qui sera bientôt disponible.

2.5.3 Contribution à la mise en œuvre du protocole à la Charte Africaine des droits de l'Homme et des Peuples relatif aux droits des femmes en Afrique

En vue de créer des conditions favorables à la mise en œuvre du Protocole à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, relatif aux droits des femmes en Afrique, une journée de renforcement de capacité des auditeurs de justice a été organisée sur la prise en compte du Protocole dans les décisions de justice.

La rencontre a eu lieu le 15 juillet 2009 à l'Institut national de Formation Judiciaire et avait pour but de renforcer les professionnels du droit sur la mise en œuvre du protocole de Maputo et sa prise en compte dans les plaidoiries et décision de justice. A cet effet, quarante auditeurs de justice ont pris part à la journée de renforcement de capacité. Deux exposés suivis de débat ont été présentés et ont porté sur le Protocole : Fondement historique – Droits et dispositions énoncés, recevabilité et inviolabilité devant les cours et tribunaux. Des travaux de groupe et en atelier sur des cas pratiques, suivi de restitution et synthèse en plénière ont été ponctués des cas de jurisprudence et de formulation des recommandations.

2.6 Sénégal

Les actions du WiLDAF Sénégal ont visé 3 objectifs :

- Consolider les acquis des coalitions femmes et bonne gouvernance au niveau national et décentralisé.
- Sensibilisation et information des femmes sur leurs droits socio économiques afin de les revendiquer

2.6.1 Consolidation des acquis des coalitions femmes et bonne gouvernance au niveau national et décentralisé.

Différentes actions menées en 2009 ont visé à consolider les acquis des coalitions femmes et bonne gouvernance mises en place dans le cadre du projet régional « Bonne gouvernance et participation des femmes dans 7 pays d'Afrique de l'Ouest » réalisé de 2006 à 2008.

Ces coalitions centrale et décentralisée « *Femmes et bonne gouvernance* » ont poursuivi leurs activités de sensibilisation et de plaidoyer auprès des autorités avant les élections locales de mars 2009 pour une inscription massive et un positionnement stratégique des femmes sur les listes électorales. Elles ont, en outre, milité pour la prise en compte de la parité sur les listes électorales. Sur instruction du Ministre et Chargé de la propagande un membre de la coalition a été proposé pour faire partie des dix huit (18) responsables devant rencontrer le Président /Sénateur Maire pour ce même objectif. Il a été décidé par les autorités qu'au moins 40% de femmes soient inscrites sur les différentes listes électorales.

06 partis politiques (PS, PDS, REWMI, URD, AFP, LD/MPT) et trois (3) coalitions de parti SOPI, DEFAR POUT et LIGUEY SENEGAL ont été touchés par le plaidoyer pour un meilleur positionnement des femmes sur les listes électorales et leur pleine participation aux prises de décision.

Huit (8) causeries sur le thème de l'accès des femmes aux instances de prise de décisions ont été organisées au niveau de sept (7) quartiers notamment à Thieurigne, Toubia Pout, Hlm, Keur Seydou, Mbayene et Thiékene afin de soutenir le plaidoyer. Les délégués de quartiers et les imams étaient spécifiquement ciblés pour cette activité.

A Thiès, des actions de plaidoyer ont ciblé les autorités locales et administratives, leaders politiques, chefs de village, femmes de la communauté rurale de la localité. L'objectif était de soutenir les femmes en politique et de sensibiliser les hommes en particulier les époux, les frères voir les pères qui détiennent l'autorité au sein de la famille et qui constituent les principaux freins pour l'accès des femmes aux postes de décisions. Les résultats obtenus suite aux élections locales sont encourageants. Ainsi :

- une femme a été élue maire de la commune de Thiès-Est,
- à Notto, les élues femmes sont passées de trois (03) à dix (10) ;
- à Pout, elles sont passées de quatre (04) à douze (12) ;
- à Fandène, les élues sont passées de deux (02) à huit (08) ;
- sur les onze (11) commissions mises en place au sein du conseil rural, sept (7) sont présidées par des femmes.

A Diourbel la Coalition décentralisée a, grâce à son plaidoyer, réussi à faire intégrer ses membres dans les équipes de supervision des comités d'investitures ou partis politiques rencontrés. La coalition a aussi rencontré les candidates potentielles et les ont sensibilisées, et a pu obtenir l'adhésion massive des femmes sur les listes de candidats des principales coalitions. A l'issue des élections locales, les résultats ci-dessus dans le tableau ont été obtenus et en comparaison avec ceux des élections locales de 2002. 2 femmes ont été tête de listes proportionnelles avec les coalitions SOPI et RPER.

Il a été mis en place des comités de pilotage composés des représentantes leaders des cellules de quartier afin de conjuguer les efforts pour une représentativité substantielle des femmes au niveau des conseils municipaux

13 femmes ont été élues au conseil municipal sur 46, soit un pourcentage de 28,26% comparé au défunt conseil dont le pourcentage était de 13,88% soit 5 femmes sur 36.

2 femmes ont été élues Présidente de l'Association des Parents d'Elèves à savoir à l'école I et au CEM de Pout ce qui n'a jamais été le cas.

Une femme proche de la coalition a été élue maire de la commune de Thiès-Est
Les élues sont passées de 3 à 10 à Notto, 4 à 12 à Pout, de 2 à 8 à Fandène ;
sur 11 Commissions mises en place au sein du Conseil Rural, 7 sont présidées par des femmes (à Thiès).

Une femme Maire, une 4ème adjointe au Maire une 8ème adjointe au Maire (à Diourbel). Des délégués de quartiers se sont engagés aux côtés des femmes pour les soutenir et pour les aider à trouver des réponses adéquates aux arguments religieux de la part des imams.

Tableau Comparative de représentativité des femmes dans les Collectivités Locales en 2002 et 2009

Départements/Région	Collectivité Locale	2002	2009	Observations
Région de Diourbel	Conseil Régional	10/52	7/70	Une femme première conseillère
Département de Diourbel	Conseil Municipal	13/66	12/72	Une femme 8 ^{ème} adjointe au Maire
Département de Mbacké	Conseil Municipal	6/56	16/66	Une femme 4ème adjointe au Maire
Département de Bambey	Conseil Municipal	9/36	9/46	Une Femme Maire
Département de Gossas	Conseil Municipal	8/36	18/46	

Par ailleurs, pour la première fois dans l'histoire de ces établissements, deux femmes ont été élues Présidente de l'Association des Parents d'Elèves à l'école I et au CEM de Pout. Au-delà des élections locales, le WiLDAF Sénégal et les coalitions ont renforcé leurs actions en direction des autorités pour la prise en compte du genre dans les programmes et budgets. Ainsi, les coalitions ont sensibilisé des femmes parlementaires pour la prise en charge des priorités des femmes lors du vote de certains textes de lois.

Les coalitions ont également participé à la revue du DSRP2 (Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté) en participant aux travaux des différentes Commissions (Genre, Education, droits humains, etc.) au sein du Groupe d'Initiative des Femmes (GIF) dont le WiLDAF Sénégal est membre.

Des visites de courtoisie auprès des nouvelles élues de collectivités locales (Maire) à SICAP Baobab et les autorités administratives (Gouverneur, Préfet) de Diourbel et de Thiès ont permis au WiLDAF et aux coalitions de se faire connaître des nouvelles équipes dirigeantes dans le but de poursuivre les plaidoyers pour la prise en charge du genre et des priorités des femmes lors des sessions budgétaires extraordinaires à venir.

Les différents échanges ont abordé également la question de la participation des femmes dans les structures intermédiaires de prise de décision telles que les comités santé : au regard de leur importance dans la gestion et le financement de la santé, ces entités constituent des enjeux pour les femmes. (Coalition Thiès)

2.6.2 Sensibilisation et information des femmes sur leurs droits socio économiques afin de les revendiquer

Plusieurs activités de sensibilisation et d'information sur les droits des femmes ont été menées en 2009. Des causeries suivies de débats ont été organisées dans des établissements scolaires et des centres de formation (écoles mixtes, lycée de jeunes filles, centre socioéducatif et culturel, etc...). Les thèmes abordés sont liés aux difficultés des enfants notamment des jeunes filles à l'école. Des sessions de sensibilisation sur les violences ont été faites à l'endroit des directeurs d'écoles, des enseignants/professeurs, du personnel d'encadrement.

En collaboration avec la Cellule chargée de la scolarisation des filles (SCOFI) Département de Dakar à partir de la fin juillet 2009 des foras, des campagnes, et des sensibilisations par la stratégie du porte à porte ont été réalisées pour sensibiliser les parents sur la scolarisation des filles.

A Thiès, dans le prolongement de ses activités de sensibilisation sur les violences faites aux femmes et aux filles, la coalition « Femmes et bonne gouvernance » a soutenu en 2009 deux filles mineures violées dont elle a assuré le suivi et l'accompagnement médical et judiciaire. L'un des coupables a été jugé et condamné à dix ans de prison ferme et l'autre procès est en cours.

Le 08 juillet 2009 une Causerie avec les filles domestiques a été organisée. Le 07 Octobre 2009 le WiLDAF/Sénégal a participé à la commémoration de la journée internationale du travail décent sur le thème : « Travail Domestique » à la bourse du travail à Dakar.

Le 30 Octobre 2009, le WiLDAF a pris part à la clôture de la formation en technique de teinture offerte par (ONFP) au profit de 37 Femmes du village de Balsande. 2 panels sur les droits socio-économiques et l'accès des femmes à la terre ont été conduits à Notto. Diverses émissions furent réalisées à travers différentes stations radiophoniques (Baol FM, GUINDIKU FM, FM/RTS sur des thèmes portant sur les droits socio-économiques.

Ces diverses activités de sensibilisation ont permis :

L'élargissement des comités et la sensibilisation des Organisations sur la nécessité d'exercer des pressions sur les décideurs en vue du respect des engagements en faveur des femmes.

En outre les activités ont créé des synergies pour lutter efficacement contre les violations des droits. Les chefs de village, les responsables d'organisations de femmes et les relais sensibilisés se sont montrés particulièrement réceptifs et disposés à prendre leurs responsabilités.

2.6.3 Autres activités

Le WiLDAF/Sénégal a été le point focal et membre du comité de pilotage pour le lancement de la Campagne «L'Afrique pour les droits des Femmes : Ratifier et Respecter »

La campagne recommandait de faire circuler et signer la Déclaration de campagne auprès des autres organisations et des autorités, ensuite de le diffuser et d'envoyer les listes de signatures récoltées au Comité de pilotage pour centralisation. Une autre activité importante a été l'envoi de lettres aux autorités et décideurs pour leur faire part des préoccupations et recommandations identifiées dans le Cahier de doléances.

Le réseau a participé le 8 mars 2009, à la restitution des résultats de la recherche de l'étude sur les violences basées sur le genre menée par l'UNIFEM en collaboration avec l'UNFPA dans 5 régions du Sénégal que sont Dakar, Kolda, Matam, Tambacounda et Ziguinchor. La rencontre qui s'est déroulée au Centre Culturel Douta Seck était l'occasion le réseau de faire un important plaidoyer en faveur d'un partenariat hommes et femmes au Sénégal contre les violences.

Le WiLDAF a joué un rôle actif au cours de la table ronde organisée par le Laboratoire Genre et l'Observatoire des Relations de Genre au Sénégal (ORGENS) à l'Ifan. La rencontre a réuni des chercheurs des psycho-sociologues, des magistrats, des travailleurs sociaux, des universitaires, des différents départements sociologie et de droit et a permis d'organiser des panels sur des thématiques en lien avec les droits socio socioéconomiques des femmes. Cette journée a vu une grande mobilisation des Etudiants de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar, notamment les jeunes filles qui ont contribué aux débats et à la réflexion sur des mesures allant dans le sens d'une meilleure prise en compte des droits en particuliers, de développer des stratégies pour garantir et assurer la relève pour une transformation en profondeur de la société.

Cette occasion a été saisie par les deux (2) représentantes de WiLDAF/Sénégal pour présenter le réseau ainsi que ses activités, projets et montrer la documentation afférant aux nombreux projets déjà exécutés. Les jeunes filles ont manifesté une disponibilité pour se rapprocher du réseau pour mieux comprendre ses activités.

Le réseau a également participé le 1^{er} juillet 2009 à la cérémonie de remise du rapport final du comité de réflexion sur les violences faites aux femmes et aux enfants au Ministre d'Etat Garde des Sceaux Ministre de la Justice. Dans le contexte de la recrudescence des violences à l'égard des enfants, la décision a été prise de faire passer la sanction de la peine maximale appliquée aux auteurs de violences sexuelles sur les femmes et les enfants de 10 à 15 ans et d'octroyer la possibilité de constitution de partie civile aux organisations. Le Ministre de la Justice a suggéré que pour plus d'efficacité, ces dispositions seront intégrées dans le code pénal.

2.7 Togo

En 2009, le WiLDAF-FeDDAF –Togo a, comme les réseaux nationaux du Bénin, du Ghana, de la Côte d'Ivoire, du Burkina Faso, réalisé les activités du projet dont les femmes agricultrices sont bénéficiaires. En outre, le réseau a réalisé d'autres actions majeures parmi lesquelles :

- la dynamisation de la Lutte contre toutes les formes de violences faites aux filles en milieu scolaire et sur les lieux d'apprentissage ;
- des actions de plaidoyers
- La célébration du 10^{ème} anniversaire du réseau

2.7.1 Dynamisation de la Lutte contre toutes les formes de violences faites aux filles en milieu scolaire et sur les lieux d'apprentissage

Cette action a pour objectif de lutter contre toutes les formes de violences dont sont victimes les jeunes filles en milieu scolaire et sur les lieux d'apprentissage. Le WiLDAF-Togo a dans ce cadre élaboré des projets pour la recherche de financement complémentaire pour lancer une étude sur le harcèlement sexuel en milieu scolaire, dans les universités et dans les centres d'apprentissage dans la région maritime.

Sur la base des données à recueillir, les résultats de l'étude permettront de faire des plaidoyers auprès des autorités pour la création des centres de prise en charge psychosociale des victimes et la formation des points focaux pour les aider.

Les termes de référence de l'étude ont été élaborés, le projet élaboré dans ce sens, a été soumis à l'UNICEF et PLAN Togo. Mais La stratégie de mise en œuvre de l'activité a été modifiée. En attendant, d'avoir du financement disponible pour le lancement de l'étude, des émissions radiophoniques et des causeries-débats ont été réalisées sur le thème en ewé et en français pour mobiliser les parents d'élèves, les enseignants et les élèves dans les établissements d'enseignements scolaires et les centres professionnels pour la lutte contre ces violences.

Ces émissions radiophoniques ont permis d'informer la population les formes de violences qui prévalent dans les milieux ciblés. Au total, 06 émissions radiophoniques (sur les radios Kanal Fm, Nostalgie, Métropolys, RTDS) ont été réalisées sur le harcèlement sexuel dans le but de faire connaître le phénomène (au personnel enseignant, aux élèves, aux parents), de rompre le silence et d'enregistrer des témoignages qui serviront d'éléments de plaidoyer pour amener les autorités à prendre des mesures adéquates pour lutter contre le harcèlement sexuel à tous les niveaux.

Dans cette même perspective, des contacts ont été pris avec la Direction Régionale de l'Education et les syndicats d'apprentissage pour cibler les lieux où pourront se dérouler les sensibilisations qui sont prévues pour la rentrée scolaire prochaine 2009-2010.

Les nombreux appels enregistrés au cours des émissions ont montré que les émissions ont eu un certain impact au niveau du public. Dans leurs interventions, les auditeurs ont-ils proposé à WiLDAF-TOGO d'initier un programme d'éducation sociale des jeunes filles. A la suite des émissions, plusieurs personnes se sont rapprochées du WiLDAF pour avoir de la documentation sur les violences faites aux femmes.

2.7.2 Les actions de plaidoyer

D'autres actions de plaidoyers sont dirigées vers autorités pour la prise en compte des priorités des femmes ont été menées par les coalitions « Femmes et bonne gouvernance » créées dans le cadre du projet régional « Bonne gouvernance et participation des femmes dans sept pays d'Afrique de l'Ouest » qui a pris fin en 2008.

Le projet du WiLDAF avait pour objectif de contribuer à la participation effective des femmes à la gouvernance aux niveaux local et national. Ledit projet a permis de renforcer la capacité des femmes en milieux rural et urbain à influencer les décisions, les politiques et les programmes mis en œuvre par les pouvoirs publics en vue d'une meilleure prise en compte des droits humains fondamentaux et des priorités des femmes, ainsi que l'égalité des sexes.

En préparations pour des rencontres avec certains décideurs, dont le Ministre de la Coopération et de l'aménagement du territoire, le Ministre de l'Action Sociale, de la Femme et des Personnes Agées, le Ministre des Droits de l'Homme et les quatre Commissions du Parlement, les membres de la coalition ont tenu en 2009 des réunions pour finaliser et harmoniser les informations à donner aux cours des rencontres avec les autorités. Certaines de ces rencontres, notamment avec le Ministre de la Coopération et de l'aménagement du territoire ont eu lieu et ont été conclues par des promesses ferme de l'autorité.

Des actions de visibilité de la coalition ont été réalisées. D'une part, pour mieux faire connaître la coalition, WiLDAF-TOGO a conçu une plaquette d'information sur ses activités. La plaquette a été produite en nombre suffisant et a fait l'objet d'une large diffusion auprès des partenaires au développement, des autorités, et des visiteurs de WiLDAF-TOGO.

D'autre part, des émissions radiophoniques et télévisées ont été réalisées. Certaines de ces émissions ont été réalisées sur les radios suivantes : radio Lomé, radio Maria, radio Nana Fm, radio Planète Plus à Kpalimé, radio la Paix et radio Azur à Atakpamé et enfin sur la radio La voix à Tchoudjo et à Sokodé. Un débat télévisé a été réalisé sur horizon TV à Atakpamé. Ces émissions ont été placées dans le cadre de la Célébration de la Journée Internationale de la Femme le 8 mars 2009. Il s'est agi de saisir l'opportunité de cette fête pour sensibiliser les femmes sur leurs droits et les moyens de jouissance. Ces émissions ont également offert l'opportunité de faire connaître la coalition aux populations et de lancer un appel au gouvernement et aux partenaires pour soutenir les efforts de WiLDAF dans sa mission de rendre effective la jouissance des droits aux femmes Togolaises. Au cours des émissions, des auditeurs ont massivement appelé pour encourager l'initiative et féliciter WiLDAF-TOGO. Ils ont invité le réseau à organiser régulièrement des émissions sur l'éducation civique des femmes.

Grâce à un financement complémentaire du Haut Commissariat des Nations Unies pour les Droits de l'Homme (HCDH) le WiLDAF-Togo a organisé des ateliers de renforcement de capacités des membres des «Coalitions Femmes et bonne gouvernance au Togo » au niveau central et décentralisés (dans deux régions économiques du pays) sur les instruments juridiques internationaux que le Togo a ratifiés. Les instruments tels que la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (DUDH), la Convention sur l'Elimination de toutes les formes de Discrimination à l'Egard des Femmes (CEDEF), la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples relatifs aux droits de la femme, (CADHP), le protocole à la CADHP, la Constitution Togolaise, le Code des personnes et de la Famille et le Code du Travail ont été étudiés et des stratégies d'appropriation de ces instruments ont été discutées et vont permettre d'aider leurs consœurs à revendiquer et jouir de leur droits.

2.7.3 La célébration du 10^{ème} anniversaire du réseau

Le 16 avril 2009, WILDAF-TOGO a célébré ses dix (10) ans d'existence. Le réseau a saisi cette opportunité pour mener des actions de visibilité, faire sa promotion et se faire connaître davantage. La célébration a été placée sous le thème **«16 avril 1999 – 16 avril 2009, Dix (10) ans de travail pour la protection et la promotion des droits de la femme au Togo »**.

Une conférence de presse a été organisée et des émissions radiophoniques ont été réalisées sur les médias publics et privés (radios Lomé, Métropolys et Maria). Le réseau a publié deux

articles dans le grand quotidien Togo Presse et Liberté tri-hebdo. Les thèmes ont porté sur le bilan des 10 ans du réseau, la genèse du réseau, les domaines d'intervention du réseau, la représentativité des femmes dans les sphères décisionnelles.

En ce qui concerne le renforcement des capacités des membres du réseau WILDAF-TOGO en développement organisationnel et réseautage, un atelier de formation est en cours de préparation. Pour permettre à un nombre important de ses membres de bénéficier de cette formation, le WiLDAF-Togo a soumis un projet à la Banque mondiale, dans le cadre d'un appel à proposition. Le projet soumis a été retenu et le WiLDAF-Togo a obtenu un complément de fonds d'un montant de **un million quatre cent mille franc (1.400.000)**.

III- GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE

3.1 Gestion administrative

Sur le plan administratif, l'année 2009 a été marquée au WILDAF-Afrique de l'Ouest par la signature de son accord de siège avec le Gouvernement de la République Togolaise intervenue le 08 mai au Ministère Togolais des Affaires Etrangères. Cette signature a mis fin à plus de 10 ans de démarches et d'attente.



Signature de l'Accord de siège entre Le WILDAF – AO et le Ministère des Affaires Etrangères et de l'Intégration Régionale à Lomé

Un autre fait significatif dans la vie du réseau en 2009 a été le déménagement du siège de la coordination dans un bâtiment neuf situé dans un quartier plus facile d'accès aux visiteurs offrant ainsi une plus grande visibilité au réseau. Les nouveaux bureaux aussi correspondent mieux aux besoins du réseau en matière d'espace.



Le nouveau siège du WILDAF Afrique de l'Ouest

Le réseau a également procédé à la réécriture de son manuel de procédures de gestion administrative et financière en vue d'asseoir une bonne base en matière de fonctionnement et de gestion des ressources.

Ressources humaines

Le WiLDAF-AO a connu quelques mouvements au niveau de son personnel. Les changements sont de deux ordres à savoir :

- le renforcement de l'équipe existante par le recrutement à trois postes parmi lesquels un comptable, une assistante en communication et un agent d'entretien permanent. Il y a eu un quatrième recrutement effectué au poste de secrétaire de direction mais celui-ci était en remplacement de l'ancienne secrétaire de direction qui a eu une offre dans une agence du système des Nations-Unies. Ces nouveaux recrutements ont porté le nombre de salariés permanent à 10 au lieu de 7 en 2008.



Le personnel du WiLDAF Afrique de l'Ouest en séance de travail

- la restructuration au niveau des services. L'ancienne chargée de communication a rejoint le programme pour seconder la principale chargée de programme dont les tâches devenaient de plus en plus lourdes. Le service de communication est annexé à celui de l'administration qui s'est vu renforcé par une assistante en communication bilingue.

Au niveau des bureaux nationaux, le bureau sous régional a pu mettre à leur disposition des fonds pour payer les salaires de 9 chargés de programmes nationaux et 10 agents de promotion sociale dans 7 pays dont le détail est comme suit :

PAYS	CHARGES DE PROGRAMME	AGENT DE PROMOTION SOCIAL
Bénin	1	2
Burkina Faso	1	2
Côte d'Ivoire	1	2
Ghana	2	2
Mali	1	0
Sénégal	1	0
Togo	2	2
TOTAL	9	10

3.2 Gestion financière

En 2009, le bureau sous-régional du WiLDAF/FeDDAF pour l'Afrique de l'Ouest a, dans l'exercice de ses attributions, géré essentiellement deux (02) programmes / projets majeurs, des projets ponctuels et poursuivi la gestion des fonds reçus les années précédentes dans le cadre de projets en cours.

Ressources et emplois

Les ressources du WiLDAF/FeDDAF Afrique de l'Ouest sont essentiellement composées des subventions reçues des bailleurs de fonds mais aussi des ressources propres.

Les subventions globales annuelles au titre de l'exercice 2009 s'élève à une somme de cinq cent quatre vingt trois millions huit cent quatre vingt un mille neuf cent cinquante un francs cfa (583.881.951 f cfa).

Ce montant correspond aux financements de quatre projets à court, à moyen et à long terme. Les **80%** de ce montant soit quatre cent soixante neuf millions cinq cent mille cinq cent soixante sept francs **(469.500.567 f) cfa** proviennent du financement du MDG3 Fund pour le projet « utiliser la loi comme un outil pour l'autonomisation des femmes rurales en Afrique de l'Ouest ». Notons que ce projet couvre une période de trente (30) mois. Les **20%** restant soit cent quatorze millions trois cent quatre vingt un mille trois cent quatre vingt quatre francs **(114.381.384 f) cfa** correspondent d'une part au financement de Tides Foundation pour le projet « appui institutionnel exercice 2009 » et d'autre part à deux projets ponctuels : participation à la 53^{ème} session de la Commission des Nations Unies sur la Condition de la Femme et l'organisation de l'atelier de planification stratégique du réseau WiLDAF–AO respectivement financés par African Women's Development Fund (AWDF) et Global Fund for Women. Le transfert relatif au financement comptant pour le projet de planification stratégique est libéré en décembre 2009 mais la réalisation ne sera effective qu'en février 2010.

Ces subventions sont transférées au bénéfice des réseaux nationaux de la sous région notamment le Bénin, le Burkina-Faso, le Ghana, la Cote d'Ivoire, le Togo, le Mali, le Sénégal en vue des actions sur le terrain. **(Confer tableau T1 ; T2)**

Les ressources propres

Elles sont obtenues grâce aux diverses prestations de services (consultations en matière de droits des femmes) effectuées par le personnel au profit de la structure.

Les emplois liés au financement

Les emplois provisoires de l'exercice 2009 sont constitués par les immobilisations financières et corporelles financées essentiellement sur les financements de MDG3 Fund et Tides Foundation pour une valeur totale de sept millions quatre vingt trois milles huit cent trente deux francs **(7.083.832 f) cfa** soit un taux de réalisation de **1,43%**.

D'une valeur globale de cinq cent douze millions neuf cent quarante mille quatre cent soixante dix huit francs **(512.940.478 f) cfa**, les emplois définitifs sont constitués par les charges consommées. Le taux de réalisation des emplois définitifs par rapport au total des emplois est de **83,44%**.

L'exécution des activités retenues pour l'année 2009 a entraîné des charges totales de cinq cent vingt millions vingt quatre mille trois cent dix francs **(520.024.310 f) cfa** soit un taux global de consommation de **84,59%**.

Tableau des subventions obtenues en 2009

Bailleur	Titre du projet	Budget disponible
MDG3 Fund	Utiliser la loi comme un outil pour l'autonomisation des femmes rurales en Afrique de l'Ouest	469.500.567 F CFA
Tides Foundation	Appui Institutionnel	101.196.205 F CFA
Le Fonds de Développement de la Femme Africaine	Participation CSW 53	2.363.426 F CFA
Global Fund for Women	Atelier de planification stratégique du réseau WiLDAF-AO	10.821.753 F CFA
TOTAL	TOTAL	583.881.951 F CFA

TABLEAU T2 : DE RÉPARTITION PAR BAILLEUR ET ENTRE BÉNÉFICIAIRES

Bailleur	Titre du projet	Budget accordé en FCFA	Réseaux bénéficiaires	Répartition de fonds en FCFA
MDG3 FUND	Utiliser la loi comme un outil pour l'autonomisation des femmes rurales en Afrique de l'Ouest	469.500.567	Bénin	57.683.039
			Burkina	56.880.760
			Ghana	58.303.291
			Cote d'Ivoire	57.817.050
			Togo	58.081.711
			BSRAO	180.734.716
Tides Foundation	Appui Institutionnel	101.196.205	Sénégal	12.100.000
			Mali	12.100.000
			Togo	11.500.000
			Ghana	11.128.112
			Actions ponctuelles dans les autres pays d'Afrique de l'Ouest	5.901.526
			BSRAO	48.466.567
Le Fonds de Développement de la Femme Africaine	Participation CSW 53	2.363.426	BSRAO	2.363.426
GLOBAL FUND FOR WOMEN	Atelier de Planification Stratégique du réseau WiLDAF-AO	10.821.753	BSRAO	10.821.753

IV- DIFFICULTES ET PERSPECTIVES

Le réseau doit signaler cette année encore la question de la rareté des ressources qui ne lui a pas permis de donner à ses programmes par lesquels il contribue au changement sur le terrain, ainsi qu'à ses actions de plaidoyer auprès des décideurs, toute l'ampleur nécessaire. La mobilisation des fonds est de plus en plus un exercice difficile car l'agenda des bailleurs n'est pas forcément conforme aux priorités de notre sous région, et les rares appels à proposition donnent lieu à une compétition sévère entre organisations dont les besoins dépassent de loin les enveloppes disponibles. Sur le terrain, les acteurs sont confrontés à des obstacles que constituent les pesanteurs socio culturels, le fondamentalisme religieux. Différentes stratégies sont essayées pour les contourner, mais ils continuent d'influencer négativement et d'avoir un impact réducteur sur les actions menées. Malgré ces difficultés la détermination des organisations membres du réseau reste intacte.

En 2010, les programmes actuellement en cours, notamment le projet « utiliser la loi comme un outil d'autonomisation des femmes rurales », ainsi que le plaidoyer sur le Protocole à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, relatif aux droits des femmes en Afrique et sur les autres instruments de droits des femmes continueront de retenir l'attention du réseau. Cependant, ces actions s'inscrivent dans le cadre du plan stratégique 2004-2008 arrivé à terme. Il est impératif pour la suite des actions du réseau dans la sous région, qu'intervienne une nouvelle planification qui tienne compte de l'évolution de la situation des droits des femmes et en particulier des questions émergentes, des forces et faiblesses actuelles du réseau ainsi que des éléments nouveaux du contexte mondial régional et sous-régional. Certains éléments importants du contexte tels que la fragilité de la démocratie dans bon nombre de pays notamment ceux en situation post-conflit, l'impact de la crise économique et financière mondiale qui rendra de plus en plus difficile la jouissance des droits économiques et sociaux des populations et des femmes, la pauvreté grandissante des familles, la difficulté croissante à mobiliser des ressources pour les droits des femmes, seront certainement déterminants dans les choix qui seront opérés pour le futur. Tout en gardant son identité de réseau de droits des femmes utilisant une variété d'outils, y compris la loi, pour promouvoir une culture d'exercice et de respect des droits des femmes en Afrique et en ayant en vue notre vision qui est celle d'un monde où les femmes jouissent de tous leurs droits humains, le réseau est prêt à aller vers des enjeux émergents en matière de droits des femmes et de développement.

Pour finir le WiLDAF exprime sa gratitude aux partenaires qui croient en notre action et soutiennent le bureau pour l'Afrique de l'Ouest ainsi que les réseaux nationaux dans la mise en œuvre des priorités identifiées. Nous remercions particulièrement le Gouvernement des Pays-Bas, notre principal donateur au niveau sous régional depuis un an. Nous formulons le vœu que d'autres partenaires, conformément au principe d'appropriation consacré en matière d'aide au développement acceptent de s'engager avec le bureau sous-régional dans la mise en œuvre du nouveau plan stratégique qui sera élaboré en 2010.